



Rapport sur la solvabilité

et la situation financière

Exercice clos au 31 décembre 2022

2022

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR en anglais) est élaboré, conformément à l'article L 355-5 du Code des Assurances et aux articles 292 à 298 du règlement délégué 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014, complétant les articles 51 à 56 de la directive 2009/138/CE du parlement européen et du conseil du 25 novembre 2009.

Il contient, au titre de l'exercice 2022, les informations qualitatives et quantitatives requises par la réglementation :

- Une synthèse,
- L'activité et les résultats de Matmut Vie,
- Son système de gouvernance,
- Son profil de risque,
- La valorisation à des fins de solvabilité,
- La gestion de son capital,
- Les états de reporting quantitatifs (en annexe).

Ce rapport a été présenté et approuvé par les Conseils d'administration de Matmut Vie et de la Sgam Matmut du 29 mars 2023.

SOMMAIRE

SYNTHESE	3
PARTIE A – ACTIVITÉ ET RÉSULTATS.....	6
A1 - Présentation de l'activité	6
A2 - Résultats de souscription.....	7
A3 – Résultats des investissements	7
A4 – Résultats des autres activités	8
A5 – Autres informations.....	8
PARTIE B – SYSTEME DE GOUVERNANCE	8
B1 - Informations générales sur le système de gouvernance.....	9
B2 - Exigences de compétence, honorabilité et disponibilité	10
B3 - Gestion des risques	11
B4 - Système de contrôle interne	14
B5 - Fonction d'Audit Interne	15
B6 - Fonction Actuarielle	16
B7 - Sous-traitance	17
B8 - Evaluation de l'adéquation du système de gouvernance de l'entreprise par rapport à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à l'activité	17
B9 - Autres informations	17
PARTIE C - PROFIL DE RISQUE.....	18
C1- Risque de souscription	19
De ce fait, aucune technique d'atténuation du risque n'est mise en œuvre au 31 décembre 2021.	19
C2 – Risque de marché	19
C3 – Risque de crédit.....	21
C4 – Risque de liquidité	21
C5 – Risque opérationnel	21
C6 – Autres risques importants	23
C7 – Autres informations.....	23
PARTIE D - VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE	24
D1- Actifs.....	25
D2 – Provisions techniques.....	26
D3 – Autres passifs	28
D4 – Méthodes de valorisation alternatives.....	28
D5 – Autres informations	28
PARTIE E - GESTION DU CAPITAL.....	29
E1- Fonds propres	29
E2 – Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	30
E3 – Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	31
E4 – Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	31
E5 – Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	31
E6 – Autres informations.....	31
ANNEXE – ETATS DE REPORTING QUANTITATIFS PUBLICS.....	32

ACTIVITE ET RESULTATS

Matmut Vie est une société anonyme, filiale de Matmut Sam, elle-même affiliée au groupe prudentiel Sgam Matmut.



Les résultats de l’année 2022 sont marqués par une croissance significative des produits financiers ainsi qu’une offre commerciale réalisée en milieu d’année permettant de maintenir une collecte positive des produits d’épargne. Le chiffre d’affaires est en baisse de -18,6% par rapport à l’exercice passé, s’établissant à 94,4 millions d’euros.

SYSTEME DE GOUVERNANCE

La gouvernance de Matmut Vie garantit une gestion saine et prudente de ses activités en intégrant un suivi et une mesure des risques induits par ses décisions stratégiques ou de gestion.

Son organisation est décrite dans les statuts et le règlement intérieur. Elle repose sur une séparation claire des responsabilités entre les différentes fonctions et instances :

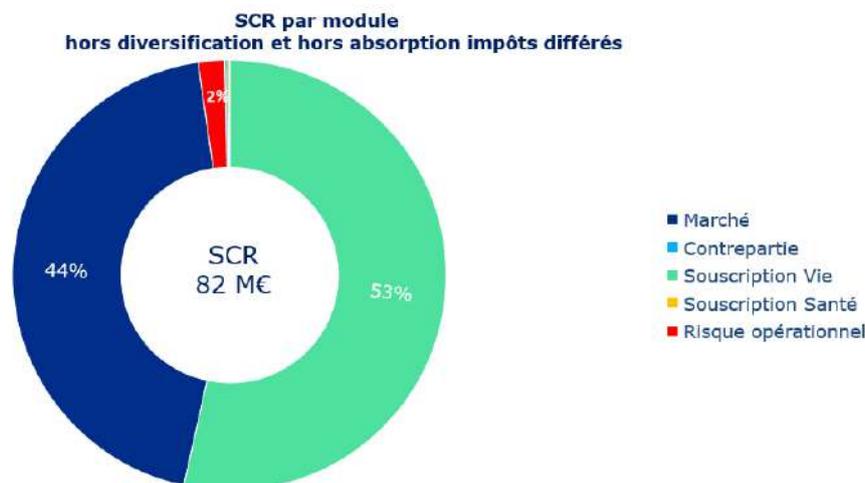
- L’assemblée générale de sociétaires,
- Les administrateurs élus (conseil d’administration et son président),
- La direction générale et les dirigeants effectifs,
- Les responsables de fonctions clés présentant régulièrement leurs travaux au comité d’audit et des comptes et comité des risques, conformité et actuariat et le cas échéant au conseil d’administration.

Les dirigeants effectifs disposent d’un domaine de compétences et de pouvoirs étendus sur les activités et les risques de Matmut Vie et sont impliqués dans les décisions engageant l’entreprise. Le système de gouvernance comprend un système de gestion des risques et de contrôle interne, et est organisé autour de quatre fonctions clés : la fonction clé « gestion des risques », la fonction clé « actuarielle », la fonction clé « audit interne » et la fonction clé « vérification de la conformité ».

Ces fonctions clés accompagnent le conseil d’administration dans sa mission d’orientation et de contrôle. Le président du conseil d’administration, le directeur général et les responsables des fonctions clés répondent aux exigences de compétence, d’honorabilité et de disponibilité fixées par la réglementation.

PROFIL DE RISQUE

Matmut Vie évalue ses risques de souscription, de marché, de crédit et opérationnels à partir du calcul du SCR de la formule standard.



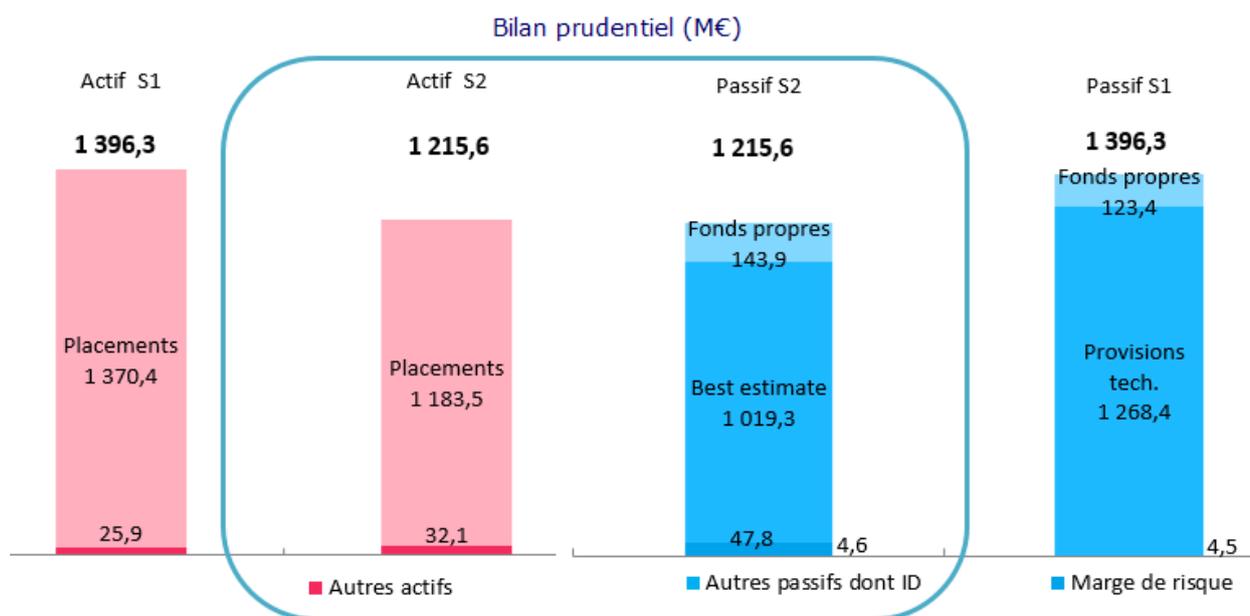
Les risques de marché et de souscription vie sont les risques significatifs de l'entreprise représentant respectivement 44 % et 53 % du SCR hors effet de diversification interne et absorption des impôts différés.

Le poids de ce risque de marché dans le total est inhérent à l'activité portée par l'entité qu'est l'assurance vie. La nature de ce risque provient principalement des conditions économiques et financières. Les principaux risques qui le constituent sont le risque de spread, action et de taux.

Le second (risque de souscription vie) est composé du risque de frais, chute et mortalité. Du fait du portefeuille de contrats axés sur l'épargne en euros et prévoyance ne couvrant que le risque décès, Matmut Vie n'est pas concernée par les autres sous modules prévus par la formule standard.

Matmut Vie est par ailleurs exposée à d'autres risques qu'elle suit, évalue et maîtrise à travers la mise en œuvre de processus adaptés (cartographie des risques, résultats de contrôle permanent...).

VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE



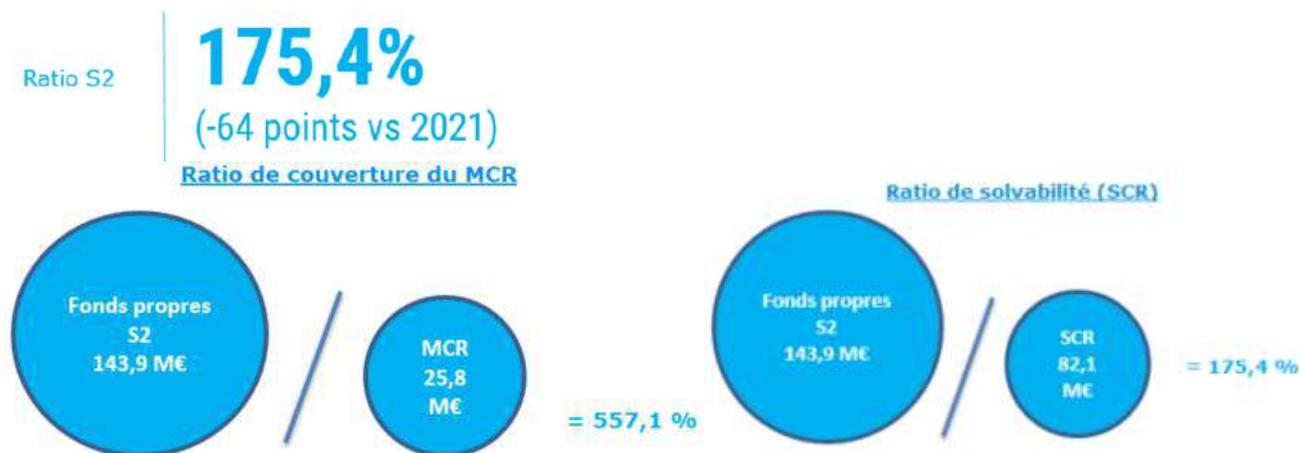
Les placements s'entendent hors immobilier d'exploitation.

Le bilan 2022 se compose :

- à l'actif de 97% de placements (hors immobilier d'exploitation) et 3% d'actifs divers.
- au passif de 84% de best estimate, 12% de fonds propres, et 4% d'autres passifs.

Matmut Vie utilise la correction pour volatilité de la courbe des taux d'intérêt sans risque pour calculer la meilleure estimation de ses engagements telle que prévue à l'article L.351-2 du Code des assurances. Par ailleurs, elle n'applique pas l'ajustement égalisateur. Elle n'a pas non plus recours aux mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions). De même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

GESTION DU CAPITAL



Le ratio de solvabilité 2022 baisse de 64 points du fait des 2 effets combinés suivants :

- la baisse des fonds propres prudentiels de 29 millions d'euros, majoritairement impactée par la dépréciation des placements en valeur de marché,
- la progression du SCR de 9,9 millions d'euros, spécialement le risque de souscription Vie (+111 millions d'euros). Cette augmentation est consécutive à la forte hausse du SCR de rachat consécutive à l'augmentation significative de la courbe EIOPA entre 2021 et 2022. Cette augmentation est en partie compensée par la baisse du SCR de *Marché de 28% suite à la* baisse du SCR actions (en lien avec l'évolution du marché et l'effet du dampener), la baisse du SCR de Spread (du fait du niveau des taux et des conditions économiques) et la baisse du SCR de taux (en lien avec les conditions économiques).

Matmut Vie dispose de fonds propres de base de la plus grande qualité reconnue par la réglementation prudentielle. Aucune clause ni condition importante n'est attachée aux principaux éléments de ses fonds propres. Elle couvre largement les exigences réglementaires.

A1 - PRESENTATION DE L'ACTIVITE

Société anonyme de capitalisation et d'assurance sur la vie, Matmut Vie est dédiée à l'assurance vie, prévoyance et épargne.

- Elle propose une offre d'assurance sur la vie (produits d'épargne et de prévoyance) pour les personnes physiques.
- Les produits d'assurance de type « épargne » sont majoritairement des contrats en euros sans engagement de taux garanti.
- Concernant la prévoyance, il s'agit principalement d'un contrat de nature technique « Temporaire décès » et de produits destinés au financement des obsèques.

Matmut Vie détient les agréments pour l'exercice des activités relevant des branches suivantes (article R 321.1 du Code des assurances) :

- 20. Vie – Décès
- 22. Assurances liées à des fonds d'investissement
- 24. Capitalisation.

CHIFFRES CLES

Le chiffre d'affaires 2022 retrouve un niveau normatif après une année 2021 marquée par une offre commerciale exceptionnelle impactant très significativement les cotisations 2021.

**FAITS MARQUANTS SURVENUS SUR LA PERIODE DE REFERENCE****MATMUT VIE, SOLIDAIRE DU PLAN DE SOBRIETE NATIONAL**

Outre ses politiques d'investissements financiers et d'achats responsables, l'action Matmut Vie se traduit également dans la mise en place de différentes réalisations permettant, pour exemples, de tendre vers une entreprise zéro déchet plastique, de recourir aux pièces de réemploi dans le domaine de la réparation automobile, de réaliser des constructions immobilières à haute performance énergétique.

De même, en amont des annonces gouvernementales, Matmut Vie s'est engagée dans des efforts de sobriété énergétique afin de réduire sa consommation énergétique : la température et l'amplitude horaire de l'éclairage a été réduite dans tous ses locaux de son Siège Social et de ses annexes, et l'usage des serveurs informatiques est rationalisé.

REFONTE DU CONTRAT CAPITAL PREVOYANCE MATMUT

Le contrat Capital Prévoyance Matmut (CPM), proposé depuis 2006, a fait peau neuve au 1er trimestre 2022 et devient Complice Prévoyance Matmut. Pour mémoire, le CPM est un produit de prévoyance permettant en cas de décès par accident ou maladie de transmettre un capital à la ou les personnes de son choix. Le CPM, dans sa nouvelle version, vient renforcer la formule actuelle avec de nombreux points forts :

- une souscription possible par téléphone et une digitalisation de l'offre afin de proposer un parcours 100 % Selfcare,
- l'intégration systématique et gratuite de la garantie Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA),
- un capital maximum qui passe de 150 000 à 200 000 €,
- la possibilité de choisir son capital à l'euro près (et non plus par tranches),
- un contrat complice de vies : en cas d'événements familiaux tels qu'un mariage et/ou une naissance, il sera désormais possible d'augmenter de 20 % le capital sans questionnaire médical.

Le lancement de ce nouveau produit s'est accompagné d'une offre promotionnelle : 2 mois de cotisations offerts à l'adhésion.

RESULTATS 2022

L'activité de Matmut Vie repose sur des offres épargne (type assurance vie) et des produits de prévoyance destinés à se prémunir contre les événements susceptibles de mettre en péril l'avenir financier de ses sociétaires.

Compte de résultat en K€ par lignes d'activités	2022	2021	Variation 2022 2021	
Santé	233	273	-40	-14,5%
Décès	2 385	2 775	-390	-14,0%
Assurance Vie	2 721	1 038	1 683	162,2%
Autres activités	50	-20	70	-346,3%
Résultat de souscription	5 389	4 066	1 324	32,6%

Le résultat de souscription est en hausse par rapport à 2021, notamment expliqué par le développement du portefeuille des produits de prévoyance et l'amélioration du résultat financier.

CONTROLE MATMUT VIE

Matmut Vie est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 4 place de Budapest – 75436 PARIS CEDEX 09.

NOMS ET COORDONNEES DES AUDITEURS EXTERNES

NOM	ADRESSE
SEC Burette	9 Rue Malatiré, 76000 Rouen
Mazars	61 rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie

A2 - RESULTATS DE SOUSCRIPTION

Montant en K€	2 022	2 021	Variation 2022 2021	
Cotisations brutes	94 354	115 940	-21 587	-18,6%
Charges des prestations brutes / provisions des contrats	-113 789	-129 942	16 153	-12,4%
Frais	-6 463	-5 651	-812	14,4%
Solde de réassurance	-190	0	-190	s.o
Produits de placements alloués	31 478	23 719	7 759	32,7%
Résultat technique toutes	5 389	4 066	1 324	33%

La baisse du chiffre d'affaires est due à une offre commerciale sur le produit d'épargne plus limitée dans le temps par rapport à l'année 2021, ceci malgré le développement des produits de prévoyance.

La baisse du poste « charge de prestations / provisions des contrats » est induite par la baisse du chiffre d'affaires des produits d'épargne ; ceci malgré l'augmentation de la charge de participation aux résultats en lien avec la hausse des produits financiers.

Les frais généraux augmentent de manière significative, en lien avec le développement en cours des offres de prévoyance. En synthèse, Matmut Vie affiche pour l'ensemble de ses activités un résultat technique en augmentation du fait de l'évolution des produits financiers nets de la charge de participation aux résultats.

A3- RESULTATS DES INVESTISSEMENTS

Le résultat financier s'établit à 33.4 millions d'euros en hausse d'environ 32% par rapport à l'exercice précédent et en lien avec la hausse des revenus sur la période.

Montant en M€	2022	2021	2022-2021	
Résultat Financier	33,4	25,4	8,1	32%

La réalisation de plus-values avec notamment la cession de fonds et d'obligations ainsi que la hausse des amortissements liées aux achats d'obligations sur 2022 expliquent principalement cette variation du résultat financier. Les revenus nets des variations d'amortissement et les plus-values réalisées sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

Montant en M€	Revenus nets des Δ Amortissements			PV Réalisées		
	2022	2021	2022-2021	2022	2021	2022-2021
Obligations	23,4	20,4	3,0	1,6	0,7	0,9
Actions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds d'investissement	5,0	3,5	1,6	6,5	3,1	3,5
Trésorerie et dépôts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Immobilier	0,2	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0
Total	28,7	23,9	4,8	8,2	3,8	4,4

A4 – RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES

Matmut Vie n'exerce aucune autre activité que celle présentée précédemment. Néanmoins, son résultat net est également impacté :

- Plus marginalement par d'autres produits et charges non techniques,
- Et d'autres frais tels que la participation des salariés et l'impôt sur les bénéfices.

Ce résultat des autres revenus et dépenses s'élève à -2,3 millions d'euros, à un niveau très proche de celui de l'année passée. L'évolution entre les deux années s'analyse comme suit :

Montant en M€	2 022	2 021	Variation 2022 2021	
Autres éléments non techniques	0,3	0,8	-0,5	-61,3%
Participation des salariés	0,0	-0,1	0,0	-31,1%
Impôt sur les sociétés	-2,5	-2,9	0,3	-11,5%
Total des autres revenus et dépenses	-2,3	-2,2	-0,1	5,6%

A5 – AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information importante concernant l'activité n'est à noter.

PARTIE B – SYSTEME DE GOUVERNANCE

B1 - INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE

ADMINISTRATION ET DIRECTION DE MATMUT VIE

Matmut Vie est une société anonyme régie par le Code des assurances.

Sa gouvernance repose sur une séparation claire des rôles et responsabilités entre les fonctions exécutives d'une part, et les missions de contrôle et de surveillance d'autre part, garantissant ainsi une remontée d'information efficace vers les organes décisionnels.

Trois organes distincts en assurent le contrôle, la stratégie et la gestion :

- L'Assemblée Générale des actionnaires, qui se réunit sous la forme ordinaire ou extraordinaire,
- Le Conseil d'Administration, élu par l'Assemblée Générale,
- Le Directeur Général, nommé par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'administration et le Directeur général forment l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle, conformément à l'article R 354-1 du Code des assurances. Les principes de fonctionnement des organes de gouvernance (attributions, composition, ...) sont prévus aux statuts de l'entreprise et au règlement intérieur du Conseil d'administration.

L'ASSEMBLEE GENERALE

Organe délibérant, l'assemblée générale se prononce sur l'activité, les comptes et les orientations stratégiques de la société après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration.

Elle statue sur tous les intérêts sociaux, procède au renouvellement des membres sortants du Conseil d'administration et éventuellement des commissaires aux comptes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est composé de 8 administrateurs nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Les administrateurs, élus pour 6 ans et rééligibles, déterminent les orientations stratégiques de la société, veillent à leur mise en œuvre et arrêtent les comptes annuels, approuvent les politiques et les rapports réglementaires (ORSA/RSR/SFCR).

En sa qualité d'affiliée à la SGAM Matmut, le conseil d'Administration de Matmut Vie bénéficie de l'assistance et de l'expertise des 4 Comités Spécialisés créés au niveau de la SGAM, pour l'étude et l'appréciation des dossiers sur lesquels il est amené à statuer. Les attributions de ces Comités sont formalisées dans la politique générale de gouvernance. Il s'agit :

- du comité d'audit et des comptes qui assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières,
- du comité des risques, conformité et actuariat qui assure le suivi des questions relatives aux risques, à la solvabilité et à la solidarité financière entre les entités du groupe,
- du comité des Nominations et Rémunérations, en charge d'examiner les propositions de nominations et les conditions de rémunération des mandataires sociaux et principaux dirigeants des entités du groupe,
- du comité éthique et pratique mutualistes qui a pour mission d'assurer la mise en place des mesures imposées par la réglementation relevant des questions éthiques ou déontologiques notamment en matière d'anti-fraude et d'anti-corruption.

LE DIRECTEUR GENERAL

Le directeur général est nommé par le conseil d'administration. Il est chargé de la gestion exécutive de l'entreprise dans le respect des décisions prises par le conseil d'administration auquel il rend compte.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et représente la Société dans tous ses rapports avec les tiers.

Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la Loi attribue expressément à l'Assemblée Générale et au conseil d'administration.

LES DIRIGEANTS EFFECTIFS

Le principe dit des « quatre yeux » institue une double validation par les dirigeants effectifs des décisions pouvant faire encourir des risques significatifs à Matmut Vie dans le cadre de la gestion opérationnelle des activités, avant qu'elles ne soient prises et mises en œuvre.

Deux dirigeants effectifs ont été nommés pour Matmut Vie : le Président du Conseil d'administration et le Directeur général.

LES FONCTIONS CLES

Conformément à l'article L 354-1 du Code des assurances, Matmut Vie a procédé à la désignation des représentants des fonctions clés, tous rattachés au directeur général de Sgam Matmut :

- Fonction de gestion des risques,
- Fonction actuarielle,
- Fonction de vérification de la conformité,
- Fonction d'audit interne.

Les rôles et missions de ces fonctions sont précisés au §B.3 pour la fonction de gestion des risques, § B.4 pour la fonction de vérification de la conformité, § B.5 pour la fonction d'audit interne et § B.6 pour la fonction actuarielle.

Les responsables de fonction clé disposent du positionnement hiérarchique garantissant leur indépendance et l'autorité nécessaire à l'exercice objectif et efficace de leurs missions. Ils ont accès à toute l'information indispensable à leurs missions, communiquent avec les instances dirigeantes et présentent régulièrement leurs travaux au comité d'audit et des comptes (fonction audit interne) et au comité des risques, conformité et actuariat (fonctions actuarielle, gestion des risques et conformité) et le cas échéant au conseil d'administration.

Un comité des fonctions clés, animé par le responsable de la fonction clé d'audit interne, réunit une fois par an les quatre responsables des fonctions clés. Il a pour mission d'assurer la coordination sur la gestion des risques entre les fonctions clés et d'échanger sur l'évolution de l'actualité réglementaire.

Des points de contrôle permanent et périodique réunissent une fois par an chaque directeur d'entité et les 4 fonctions clés aux fins de rendre compte des risques et des activités de contrôle. Ces points sont organisés par la fonction clé gestion des risques et permettent d'appréhender le risque dans une vision globale et consolidée.

CHANGEMENT IMPORTANT DU SYSTEME DE GOUVERNANCE AU COURS DE LA PERIODE DE REFERENCE

- Responsables de Fonctions clés

Les responsables de fonctions clés Gestion des risques et Actuariat ont été remplacés au cours de l'exercice.

Monsieur Gérald CHAUVEAU a été nommé Responsable de Fonction Clé Actuariat à compter du 1er juillet 2022.

Madame Marie SCHALLIER a été nommée Responsable de Fonction Clé Gestion des risques à compter du 13 octobre 2022.

- Composition du Conseil d'administration

Monsieur Christophe BOURRET a démissionné de son mandat d'administrateur. Le Conseil d'administration a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

DROITS ET PRATIQUES RELATIFS A LA REMUNERATION DES MEMBRES DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION OU DE CONTROLE DE MATMUT VIE

La rémunération des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle est strictement encadrée par la politique de rémunération, dont l'objectif majeur est de garantir l'absence d'incitation à une prise de risque excessif ou inacceptable pour l'entreprise, et d'éviter les comportements préjudiciables aux intérêts des sociétaires de Matmut Vie.

LES DIRIGEANTS

Les dirigeants Matmut Vie ont une rémunération composée d'une partie fixe et d'une éventuelle part variable attribuée, par le Comité Nominations et Rémunérations, en fonction de la performance du Groupe et des résultats individuels atteints sur la base d'objectifs fixés préalablement.

Le Comité Nominations et Rémunérations s'assure chaque année que les objectifs de performance fixés ne sont pas susceptibles de mettre les intéressés en situation de conflits d'intérêts, ni susceptibles de favoriser une prise de risque non contrôlée.

Les dirigeants ne bénéficient d'aucune attribution d'actions ou de « stock-options ». Aucun jeton de présence n'est perçu par les dirigeants du Groupe au titre des mandats qu'ils exercent au nom de ce dernier.

LES ADMINISTRATEURS

Les fonctions des membres des conseils d'administration et / ou de surveillance sont exercées à titre gratuit. Les mandataires sociaux perçoivent des indemnités forfaitaires compensatrices du temps passé pour l'exercice de leurs fonctions et sont remboursés uniquement de leurs frais de déplacement et de séjour.

B2 - EXIGENCES DE COMPETENCE, HONORABILITE ET DISPONIBILITE

La politique de compétences, d'honorabilité et de disponibilité décrit le dispositif mis en place afin de s'assurer que les dirigeants effectifs (Président du Conseil d'administration et Directeur général), les responsables des fonctions clés et les administrateurs satisfont avant leur nomination et de manière continue aux exigences de compétence et d'honorabilité fixées par la réglementation et par l'entreprise.

Ces exigences sont appréciées de façon individuelle et/ou collective et font l'objet d'un suivi annuel.

Compétences	
Collective	Individuelle
Conseil d'administration	Dirigeants effectifs
Marché de l'assurance	Compétences et expériences suffisamment larges dans les domaines de l'assurance, des marchés financiers, du système de gouvernance et de compréhension des risques
Marché financier	Implications dans les décisions ayant un impact important, notamment en matière de stratégie, de gestion du changement et de questions financières
Stratégie du groupe	Fonctions clés
Modèle économique	Compétences communes à toutes les Fonctions clés : Domaine de l'assurance et dans la fonction exercée
Système de gouvernance	Gestion des risques : Vision globale de l'ensemble des risques liés aux activités d'assurance, de réassurance, financiers et opérationnels, de leurs interactions et des mesures prises pour s'en protéger
Gestion des risques	Actuariat : Connaissances et pratique des mathématiques actuarielles et financières pour appréhender l'ampleur et la complexité des risques inhérents à l'activité Conformité : Connaissances juridiques assurantielles avérées, connaissance suffisante de la réglementation et des activités pour appréhender l'exposition aux risques de non-conformité Audit interne : Compétences en méthodologie d'audit interne. Connaissance des activités importantes de l'entreprise permettant de comprendre et d'apprécier les problématiques remontées par les auditeurs experts.

EVALUATION DES COMPETENCES

A la nomination, l'évaluation des compétences est réalisée au moyen de l'analyse du curriculum vitae de la personne, indiquant de façon détaillée les formations suivies, les diplômes obtenus et pour chacune des fonctions exercées au cours des 10 dernières années en France ou à l'étranger, le nom ou la dénomination sociale de l'employeur ou de l'entreprise concernée, les responsabilités effectivement exercées, les résultats obtenus en termes de développement de l'activité et de rentabilité.

En cours de mandat, une fiche individuelle de suivi, complétée annuellement, permet de s'assurer de la complétude des compétences.

EVALUATION DE L'HONORABILITE

A la nomination, l'évaluation de l'honorabilité s'effectue au moyen de la communication d'un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de 3 mois. En cours de mandat, la fiche individuelle de suivi annuelle, dans laquelle figure une attestation sur l'honneur du respect de la condition d'honorabilité permet de s'assurer de l'honorabilité de la personne. Un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de 3 mois est également systématiquement demandé.

ÉVALUATION DE LA DISPONIBILITE

Pour s'assurer que les dirigeants effectifs et les responsables Fonctions clés, disposent de la disponibilité suffisante pour exercer les missions qui leur sont confiées, un suivi du temps estimé consacré à l'ensemble de leurs tâches, est réalisé annuellement. Ce suivi détaille également le nombre et le type de mandats exercés.

B3 - GESTION DES RISQUES

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE GESTION DES RISQUES

Pour mener à bien sa stratégie tout en maîtrisant ses risques, Matmut Vie a défini son cadre d'appétence au risque autour d'un nombre limité d'indicateurs lui permettant d'assurer la sécurité recherchée par ses sociétaires.

L'appétence au risque se définit comme le niveau de risques agrégé maximum que Matmut Vie est prêt à prendre pour la poursuite de son activité et afin d'atteindre les objectifs fixés par son plan stratégique.

Le conseil d'administration approuve la stratégie de gestions des risques et fixe le cadre d'appétence aux risques. Il s'appuie sur deux comités spécialisés créés au niveau de la SGAM Matmut, dont il recueille l'avis dans leurs domaines de compétences respectives :

- **Le Comité des Risques, Conformité et Actuariat (CRCA)** examine les risques de toute nature, dont la cartographie des risques majeurs et veille aux activités de contrôle interne. Il identifie, évalue les risques de toutes origines et de toutes natures susceptibles d'affecter les activités de Matmut Vie. Il examine les politiques, les rapports réglementaires dont l'ORSA et les procédures de gestion des risques soumises pour approbation au conseil d'administration. Il s'assure de l'existence d'une procédure d'identification et de suivi des risques ainsi que de la mise en œuvre des éventuelles mesures correctrices. La fonction clé actuarielle, la fonction clé gestion des risques, et la fonction vérification de conformité participent à ce comité.
- **Le Comité d'Audit et des Comptes (CAC)** examine les comptes périodiques du Groupe. Il assure un suivi des travaux et des missions de l'audit interne.

Il examine également les placements financiers et veille au respect des engagements quant aux critères ESG.

L'animation et le suivi du système de gestion des risques reposent également sur les instances opérationnelles suivantes :

- **Le Comité de Pilotage Economique (CPE)**

Ce comité, présidé par le directeur général du groupe, examine les travaux d'évaluation des risques et de la solvabilité dans le cadre du processus ORSA et vérifie l'adéquation de la solvabilité du Groupe et de chacune des entités solos dont Matmut Vie avec les objectifs fixés.

Il examine également les placements financiers et veille au respect des engagements quant aux critères ESG.

- **Le Comité risques et contrôle interne (CRCI)**

Ce comité traite de l'ensemble des travaux relatifs à l'évaluation et la maîtrise des risques, ainsi que ceux de contrôle interne. Il examine également les rapports narratifs réglementaires et les rapports d'activité des fonctions clés. Présidé par le directeur général, il réunit les dirigeants effectifs de Matmut Sam ainsi que les responsables de fonctions clés.

- **Le Comité CSRD et NZIA**

Ce comité a pour mission :

- de partager la connaissance des exigences réglementaires en matière de RSE (CSRD, NZIA,...)
- d'organiser la mise en œuvre des travaux de mise en conformité nécessaires,
- d'assurer le suivi de ces travaux,
- d'informer les participants des travaux engagés par le Groupe qui répondent aux enjeux RSE et qui impactent l'activité.

- **Le Comité financier**

Le comité financier définit la stratégie d'allocation d'actifs en conformité avec la politique, spécialement les engagements en termes d'investissements responsables et solidaires (labels ISR et greenfin).

La stratégie en matière de gestion des risques est formalisée dans la politique de gestion des risques, déclinée opérationnellement par domaine de risques.

ANIMATION DU SYSTEME DE GESTION DES RISQUES

Le pilotage effectif et quotidien du système de gestion des risques est assuré par la fonction de gestion des risques.

La fonction de gestion des risques a pour objectif de couvrir de manière intégrée et transversale l'ensemble des risques auxquels Matmut Vie peut être confrontée afin, notamment de :

- se conformer aux exigences réglementaires en cours ou à venir,
- garantir une vision homogène et fiable du suivi des risques au service du conseil d'administration, du directeur général mais également des partenaires et des sociétaires,
- assurer la solvabilité de Matmut Vie.

A ce titre, la fonction de gestion des risques :

- participe à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques,
- assure le suivi du système de gestion des risques sur l'ensemble des risques y compris sur les risques émergents, les risques en matière de durabilité et le processus ORSA, et veille à sa bonne application,
- assure le suivi du profil de risque général de l'entreprise dans son ensemble,
- identifie et évalue les risques émergents et les risques en matière de durabilité, et actualise le système de gestion des risques en conséquence,
- rend compte des expositions aux risques de manière détaillée et conseille le conseil d'administration sur les questions de gestion de risques y compris en relation avec des questions telles que la stratégie d'entreprise, les projets ou les investissements de grande ampleur,
- propose, le cas échéant des mesures correctrices et rend compte aux instances de leur mise en œuvre,
- assure les relations avec les autorités de tutelle sur son domaine d'activité.

La participation du responsable de la fonction de gestion des risques aux comités ci-dessus décrits permet de s'assurer de la bonne prise en compte des risques dans le schéma décisionnel et d'une bonne information des responsables de fonction clé, essentielle pour la bonne réalisation de leurs missions dans le système de gestion des risques.

Pour mener à bien ses missions, le responsable de la fonction de gestion des risques s'appuie sur :

- la politique de gestion des risques et les politiques déclinées par domaine de risques, qui décrivent la gouvernance des risques et les macro-processus permettant de déployer le processus de management des risques. Elles sont révisées annuellement et approuvées par le conseil d'administration,
- les travaux relatifs aux problématiques de durabilité, de changement climatique et d'évaluation des impacts de l'activité sur l'environnement et la société en général,
- la cartographie des risques qui décrit tous les risques auxquels est exposée Matmut Sam ainsi que leur impact potentiel s'ils venaient à se réaliser. Les risques identifiés sont revus chaque année et complétés, le cas échéant en fonction des évolutions internes ou externes.

EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE (ORSA)

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité fait partie intégrante du système de gestion des risques. Elle participe à la gestion prévisionnelle des risques et à l'évaluation de l'adéquation des fonds propres de l'entreprise. Matmut Vie utilise l'ORSA comme un outil de pilotage intégré aux réflexions de la direction sur sa stratégie, au travers des trois évaluations définies par l'article R.354-3 du code des assurances :

- son besoin global de solvabilité,
- le respect permanent des obligations réglementaires concernant la couverture du SCR, du MCR et des exigences concernant le calcul des provisions techniques,
- l'écart entre le profil de risque groupe et les hypothèses qui sous-tendent le capital de solvabilité requis.

Les résultats de l'ORSA visent à s'assurer et garantir la cohérence des orientations stratégiques envisagées. En cas d'incohérence, ils permettent de mettre en évidence les alternatives possibles ou actions correctrices envisageables, sur la base d'une démarche itérative. Ils sont remis au conseil d'administration de Matmut Vie lors de la définition de la stratégie et du système d'appétence aux risques, de tolérances et de limites opérationnelles pour éclairer la prise de décision.

La gouvernance mise en place pour le suivi de la réalisation de l'ORSA et la prise en compte des résultats dans les décisions de gestion sont formalisées dans la politique ORSA.

PROCESSUS ORSA REGULIER

Chaque année le responsable de la fonction de gestion des risques supervise et coordonne la réalisation des évaluations internes des risques et de la solvabilité, dans le respect de la politique ORSA, validée par le Conseil de surveillance.

L'ORSA est réalisé conjointement par les acteurs opérationnels et les organes de direction à chaque étape clé de la construction des évaluations :

- **La Phase 1** se déroule sur la période de janvier à avril de l'année N, au cours de laquelle sont réalisées les opérations de backtesting, mesures de sensibilités et études ponctuelles en préparation de l'ORSA régulier.
- **La Phase 2** se déroule sur la période d'avril à août de l'année N, au cours de laquelle ont lieu les travaux de préparation de l'ORSA avec la prise en compte des orientations stratégiques, les réflexions autour des hypothèses, des scénarios de stress, la précalibration des modèles et données d'ouverture n-1.
- **La Phase 3** se déroule sur la période de septembre à novembre de l'année N, au cours de laquelle sont validés les éléments liés au sujets suivants :
 - Profil de risque et système de gestion des risques,
 - Calibration des modèles et hypothèses,

- Scénarios du Besoin global de solvabilité (BGS) avec les scénarios central et alternatif,
- Scénarios de stress,
- & analyse de la solvabilité,

- **La Phase 4** se déroule sur la période d’août à novembre de l’année N portant sur la rédaction du rapport.

PROCESSUS ORSA PONCTUEL

En complément de l’ORSA régulier, un ORSA ponctuel peut être déclenché lors de la survenance d’événements importants, internes au groupe Matmut ou externes, qui entraînent une modification substantielle du profil de risque ou du niveau des ressources financières disponibles.

Des modifications substantielles du profil de risque peuvent ainsi survenir du fait d’événements internes ou externes, dès lors qu’ils ont un effet significatif, de manière individuelle ou combinée.

L’appréciation de la matérialité de ces événements repose principalement sur des facteurs qualitatifs. Cette analyse qualitative peut intégrer, lorsque cela s’avère pertinent, une évaluation quantitative.

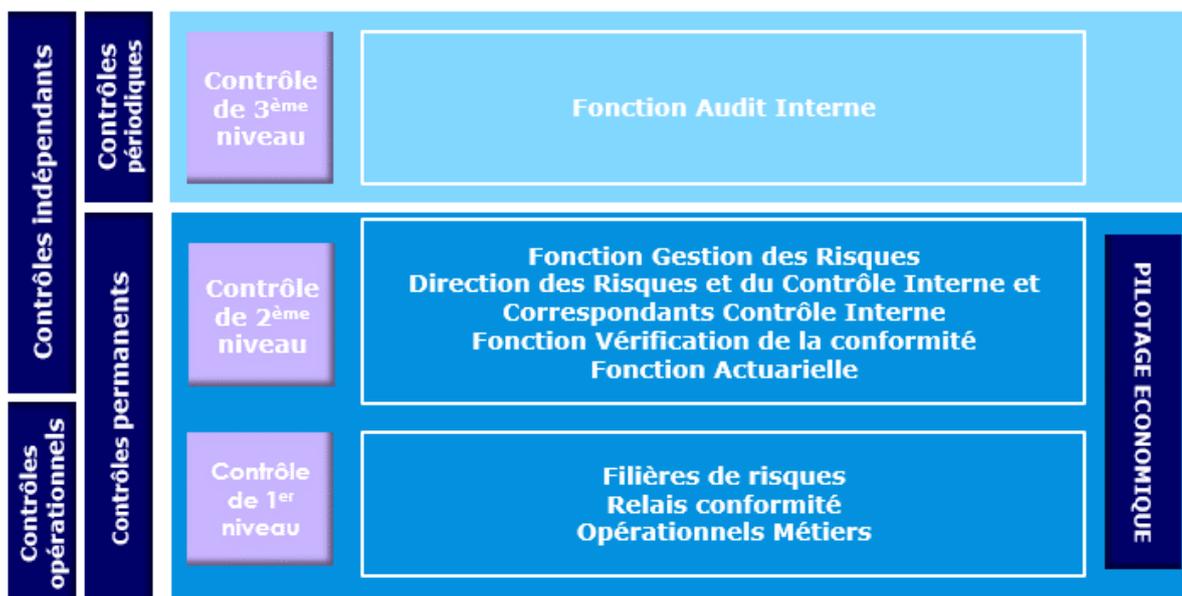
B4 - SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

DESCRIPTION DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Le système de contrôle interne mis en place au sein du Groupe vise à assurer le bon fonctionnement des services du groupe et plus particulièrement :

- la conformité aux lois et règlements,
- la fidèle application des instructions et orientations fixées par le conseil d’administration et la direction générale,
- la qualité et la fiabilité des informations comptables et financières (séparation des tâches, conformité aux principes comptables),
- le bon fonctionnement des process internes spécialement ceux concourant à la sauvegarde des actifs.

Il veille à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques grâce à la réalisation de contrôles, organisé autour de 3 niveaux distincts, synthétisé dans le schéma ci-dessous :



- le contrôle de premier niveau : contrôle a priori ou a posteriori, manuel ou informatisé, qui est réalisé dans les processus au fil des opérations selon des modalités prédéfinies eu égard à l’analyse des risques et aux objectifs opérationnels. Ce sont les collaborateurs directement en charge des opérations et de leur supervision hiérarchique, et les filières de risques, le cas échéant, qui en ont la responsabilité,

- le contrôle de deuxième niveau : contrôle essentiellement a posteriori dont l'objectif principal est de s'assurer de l'efficacité du dispositif de gestion des risques et des actions de contrôle de 1er niveau. Il est réalisé au sein de Matmut Sam par des personnes qui ne sont pas directement en charge des opérations contrôlées. Le contrôle de niveau 2 a pour objectif de valider la pertinence et l'exhaustivité du référentiel des contrôles de niveau 1 attachés au risque contrôlé et de valider leur bonne exécution.

Afin de garantir la maîtrise des activités, l'ensemble des risques locaux de la cartographie doit être contrôlé régulièrement, selon les fréquences suivantes :

- o Les risques opérationnels à criticité brute élevée et très élevée doivent être contrôlés a minima tous les 2 ans.
- o Les autres risques opérationnels doivent être contrôlés a minima tous les 4 ans.

- le contrôle de troisième niveau : exercé par la fonction audit interne, décrite au paragraphe B.5.

La politique Contrôle Interne formalise l'organisation et le fonctionnement du système de contrôle interne.

LA FONCTION VERIFICATION DE LA CONFORMITE

DESCRIPTION DE LA FONCTION VERIFICATION DE LA CONFORMITE

La fonction de vérification de la conformité vérifie l'adéquation des processus, produits et des services avec les dispositions législatives, réglementaires et administratives afin d'identifier, évaluer et prévenir la survenance du risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, entraînant une perte financière, une atteinte à la réputation ou une mesure administrative, et qui naît du non-respect de la réglementation (dispositions de nature législative ou réglementaire, jurisprudence, normes professionnelles, déontologiques ou internes).

Son périmètre d'activité couvre principalement :

- Gouvernance,
- Ethique et déontologie,
- Données à caractère personnel,
- Protection de la clientèle,
- Sécurité financière.

En marge de ce périmètre, compte tenu de l'exposition de Matmut Vie au risque notamment d'atteinte à l'image, le pôle conformité suit, sans intégrer le processus complet de la fonction, les risques liés aux achats.

La fonction de vérification de la conformité met en œuvre chaque année un plan de contrôle permanent et de suivi des risques. A l'issue de ces contrôles, elle préconise des plans d'actions visant à maîtriser les risques de non-conformité et optimiser la performance globale de Matmut Vie.

ANIMATION DE LA FONCTION VERIFICATION DE LA CONFORMITE

La fonction de vérification de la conformité est incarnée par le directeur groupe, responsable de la direction juridique, fiscale et conformité.

Pour veiller à la vérification de la conformité de Matmut Vie, elle met en œuvre les missions suivantes :

- identification, prévention, traitement, évaluation et suivi des risques de non-conformité,
- accompagnement, conseil et formation,
- pilotage direct ou participation au programme de mise en conformité.

La fonction de vérification de la conformité n'effectue aucun acte de gestion opérationnelle, ce qui garantit son indépendance dans l'exercice de ses missions.

Le responsable de la fonction de vérification de la conformité rend compte régulièrement au directeur général, au comité « risques et contrôle interne » et au comité « risques, conformité et actuariat », des résultats des contrôles menés et de l'état d'avancement des plans d'actions.

L'organisation et le fonctionnement de la fonction de vérification de la conformité sont formalisés dans la politique de conformité.

B5 - FONCTION D'AUDIT INTERNE

DESCRIPTION DE LA FONCTION D'AUDIT INTERNE

La fonction « audit interne » est l'une des composantes des dispositifs de maîtrise des risques de la Sgam Matmut et des entités qui constituent celle-ci, dont Matmut Vie.

Elle a pour mission de fournir aux dirigeants et principaux responsables de ces structures, des analyses, avis, conseils et recommandations, émis sur la base de travaux périodiques d'investigation ayant notamment pour objet :

- de contrôler le respect des procédures et la conformité des opérations aux dispositions légales et réglementaires, aux normes et usages professionnels, ainsi qu'aux politiques, directives et stratégies en place,
- d'évaluer l'adéquation des moyens déployés pour garantir la régularité et la sécurité desdites opérations,
- d'apprécier l'utilisation des ressources, la performance des systèmes d'information et la pertinence des structures organisationnelles,
- d'examiner les opérations et les programmes pour s'assurer qu'ils sont cohérents avec les stratégies définies et qu'ils sont effectivement menés à bien,
- de s'assurer de l'efficacité des processus de gouvernement d'entreprise et de management des risques, en vérifiant notamment l'adéquation entre les mesures mises en œuvre et la politique de gestion des risques applicable.

ANIMATION DE LA FONCTION D'AUDIT INTERNE

La fonction « audit interne » est incarnée par le directeur « groupe », responsable de la direction de l'audit interne.

Elle élabore un plan d'audit pluriannuel, fondé sur les risques qui tient compte des propositions des différents dirigeants et responsables visés ci-dessus, dont ceux de Matmut Vie, ainsi que des responsables des fonctions clés « actuarielle », « gestion des risques » et « vérification de la conformité ». Ce plan est soumis à l'approbation du directeur général et du comité d'audit & des comptes de la SGAM Matmut. Des missions non prévues au plan peuvent être réalisées en cours d'exercice, à la demande ou après validation de ces instances. Il fait l'objet d'une revue semestrielle.

L'indépendance de la fonction « audit interne » est garantie par :

- le rattachement hiérarchique du directeur de l'audit interne, au directeur général de la SGAM Matmut, et son rattachement fonctionnel au comité d'audit et des comptes de cette même SGAM,
- l'absence de toute fonction opérationnelle exercée par les auditeurs, par ailleurs astreints au secret professionnel.

Ces caractéristiques donnent à la direction de l'audit interne un pouvoir d'investigations étendu, se traduisant par la possibilité d'avoir accès à tous les sites, locaux, informations, documents, fichiers etc. jugés indispensables à l'exécution de sa mission, et d'entrer en relation avec tous les collaborateurs de la SGAM Matmut et des entités qui la constituent, dont ceux de Matmut Vie.

Le responsable de l'audit interne a l'obligation d'informer le directeur général et le comité d'audit et des comptes de la SGAM Matmut de toute remise en cause de cette indépendance.

L'objectivité est, quant à elle, favorisée notamment par :

- l'engagement des auditeurs internes à respecter les règles et principes déontologiques édictées par l'association internationale de l'audit interne (IIA),
- les compétences techniques variées dont disposent les auditeurs, entretenues et développées au travers de la formation continue,
- des règles d'affectation des auditeurs sur chaque mission, et ce de façon à prévenir toute forme de conflit d'intérêts, d'atteinte à la probité ou de manque d'impartialité,
- la supervision de chaque mission par le responsable de l'audit interne lui-même et /ou son adjoint,
- la mise en œuvre des recommandations sous la responsabilité des entités auditées, qui élaborent des plans d'actions à cet effet.

Le responsable de l'audit interne rend compte régulièrement au directeur général et au comité d'audit et des comptes de la SGAM Matmut, de l'état d'avancement et des conclusions des missions d'audit ainsi que de la mise en œuvre des recommandations. Ces sujets donnent lieu également à des échanges avec les dirigeants et responsables de Matmut Vie. pour les aspects qui les concernent.

L'organisation et le fonctionnement de la fonction « audit interne » sont formalisés dans une politique et une charte dédiées.

B6 - FONCTION ACTUARIELLE

DESCRIPTION DE LA FONCTION ACTUARIELLE

Au titre de ses missions, le responsable de la fonction actuarielle :

- analyse, contrôle et suit les provisions techniques,
- coordonne le calcul des provisions techniques et garantit le modèle approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et approximations utilisés pour ce calcul,
- apprécie la suffisance et la qualité des données utilisées,
- émet un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance en analysant le programme de réassurance,

- contribue à la mise en œuvre du système de gestion des risques en réalisant le calcul de marge de solvabilité, en participant à la réalisation de l'ORSA, à la comitologie relative à la gestion des risques et à la révision de la politique de gestion des risques.

ANIMATION DE LA FONCTION ACTUARIELLE

La fonction actuarielle est incarnée par le Directeur responsable de la Direction Actuariat Groupe et du Pilotage Économique (DAGPE).

Il rédige un rapport actuariel, soumis annuellement pour information au conseil d'administration, qui reprend la synthèse des actions entreprises, l'identification des éventuelles défaillances et les recommandations émises par la fonction actuarielle. Pour ce faire, il sollicite chacune des parties prenantes, à savoir les équipes Inventaire, Souscription, Réassurance, Gestion, Comptabilité et Informatique, et leur demande de formuler un avis argumenté sur l'ensemble de ses analyses.

Le rapport actuariel est ainsi rédigé à l'issue d'un travail collaboratif et de débats contradictoires.

B7 - SOUS-TRAITANCE

Matmut Vie confie à des prestataires la réalisation de tout ou partie de ses activités ou fonctions d'assurance, qu'ils effectuent soit directement, soit en recourant eux-mêmes à la sous-traitance.

POLITIQUE DE SOUS-TRAITANCE

L'externalisation de ces activités expose Matmut Vie à des risques opérationnels susceptibles d'avoir un impact financier, réglementaire ou en termes d'images et de réputation. Afin de maîtriser ces risques, Matmut Vie a mis en place un dispositif de sécurisation des risques de sous-traitance, décrit dans la politique de sous-traitance, et qui repose sur 4 processus :

- qualification de l'activité et sélection du sous-traitant,
- contractualisation avec le sous-traitant,
- contrôle permanent de chaque sous-traitant,
- reporting au Comité des Risques et du Contrôle Interne (CRCI) et au Comité des Risques, Conformité et Actuariat (CRCA).

Ces 4 processus sont déclinés en fonction de la criticité de la prestation effectuée par les sous-traitants, qui sont ainsi classés en deux catégories : sous-traitants importants ou critiques, sous-traitants.

SOUS-TRAITANCE DES ACTIVITES OU FONCTIONS OPERATIONNELLES IMPORTANTS OU CRITIQUES

Les activités importantes ou critiques que Matmut Vie externalise sont listées ci-dessous :

Types d'activités externalisées		Ressort territorial
Financier	Gestion d'actifs financiers	France
SI	Sélection médicale	Espagne
Logistique	Archivage de dossiers de gestion	France

Matmut Vie n'externalise aucune fonction clé.

B8 - EVALUATION DE L'ADEQUATION DU SYSTEME DE GOUVERNANCE DE L'ENTREPRISE PAR RAPPORT A LA NATURE, L'AMPLEUR ET LA COMPLEXITE DES RISQUES INHERENTS A L'ACTIVITE

Le système de gouvernance Matmut Vie, décrit ci-dessus est en adéquation avec la stratégie, la nature et l'ampleur des risques inhérents à ses activités. Il permet de garantir une gestion saine, prudente et efficace de celles-ci, en conformité avec la réglementation.

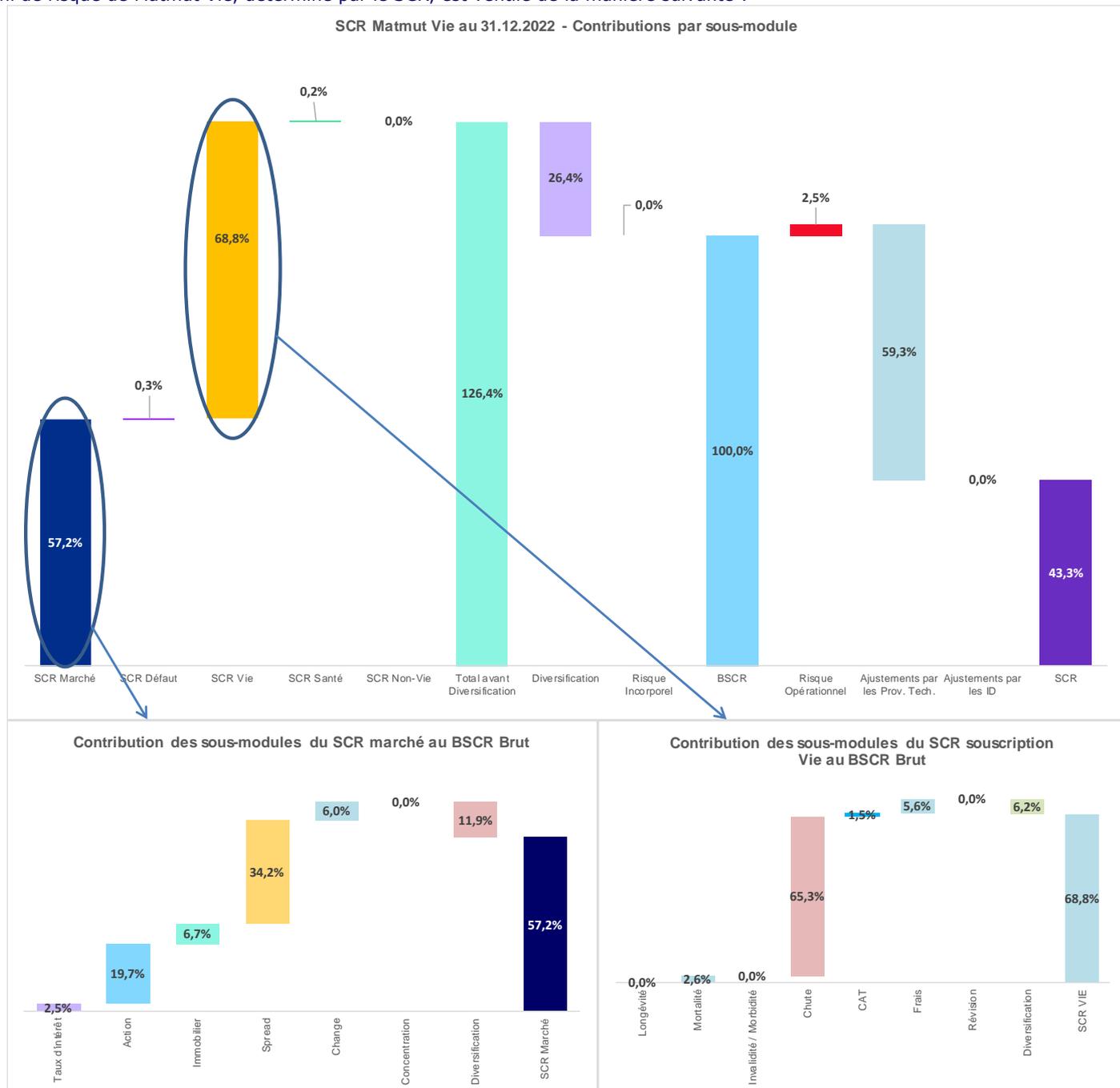
B9 - AUTRES INFORMATIONS

Il n'existe pas d'autre information importante relative au système de gouvernance.

PARTIE C - PROFIL DE RISQUE

Les risques auxquels Matmut Vie est exposée sont suivis et gérés dans la limite du cadre d'appétence aux risques qui se définit comme le niveau de risque agrégé que l'entreprise accepte de prendre en vue de la poursuite de son activité (décrite en partie A « Activités et résultats ») et de son développement en respect des contraintes liées à son activité et à ses engagements.

Le profil de risque de Matmut Vie, déterminé par le SCR, est ventilé de la manière suivante :



Rapportés au BSCR brut de diversification :

- Le risque de marché représente 57% : le poids de ce risque dans le total est inhérent à l'activité portée par l'entité qu'est l'assurance vie. La nature de ce risque provient principalement des conditions économiques et financières. Les principaux risques qui le constituent sont le risque de Spread et d'action.
 - o Il impacte les placements en représentation des engagements nés des contrats d'épargne et des fonds propres.
- Le risque de souscription vie représente 69% : il est composé du risque de frais, de chute et de mortalité. Du fait du portefeuille de contrats axés sur l'épargne en euros et prévoyance ne couvrant que le risque décès, Matmut Vie n'est pas concernée par les autres sous modules prévus par la formule standard.

Le risque opérationnel représente 2,5% du SCR : il se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultants d'événements extérieurs et inclut le risque de non-conformité.

C1- RISQUE DE SOUSCRIPTION

EXPOSITION AU RISQUE DE SOUSCRIPTION

Le profil de risque de Matmut Vie est standard sur le marché de l'assurance vie (activité majoritairement axée sur les contrats d'épargne en euros, contexte français).

Les risques liés à l'activité de souscription de Matmut Vie sont donc principalement des risques de mortalité, rachat et frais. Ces différents risques sont clairement identifiés par la formule standard qui permet de mesurer normativement les risques couverts par Matmut Vie.

DEMARCHE DE DURABILITE

Matmut Vie s'attache à piloter son risque de souscription grâce à une analyse détaillée de la marge technique par segment d'activité, par type de bien, par zone géographique. Les budgets, les prévisionnels et les backtestings réalisés permettent d'anticiper les risques et d'optimiser la marge future par rapport aux objectifs fixés avec la Direction de la SGAM Matmut et le Conseil d'administration de la société.

CONCENTRATION DE RISQUE

Compte tenu de la diversification du portefeuille de Matmut Vie, il n'est pas détecté de concentration. Par ailleurs, la stratégie d'entreprise n'apparaît pas de nature à remettre en cause cette diversification.

TECHNIQUES D'ATTENUATION DU RISQUE DE SOUSCRIPTION

L'atténuation du risque consiste en la mise en place de dispositifs de réduction de l'exposition via des techniques de couverture de risque.

Le portefeuille de contrats de Matmut Vie est principalement constitué de contrats d'épargne en euros sans engagement de taux. Les autres produits de prévoyance (Temporaire Décès nommé « Capital Prévoyance Matmut » et Obsèques « Matmut Vie Obsèques » et « Matmut Prévoyance Obsèques ») ne représentent pas des engagements significatifs du fait notamment des capitaux souscrits individuellement qui restent très limités.

Matmut Vie dispose depuis 2022 d'un programme de réassurance pour se prémunir du risque de surmortalité.

SENSIBILITE AU RISQUE DE SOUSCRIPTION

Matmut Vie établit chaque année, dans le cadre de l'ORSA, plusieurs scénarios de stress afin de mesurer sa capacité de résistance à des chocs.

C2 – RISQUE DE MARCHÉ

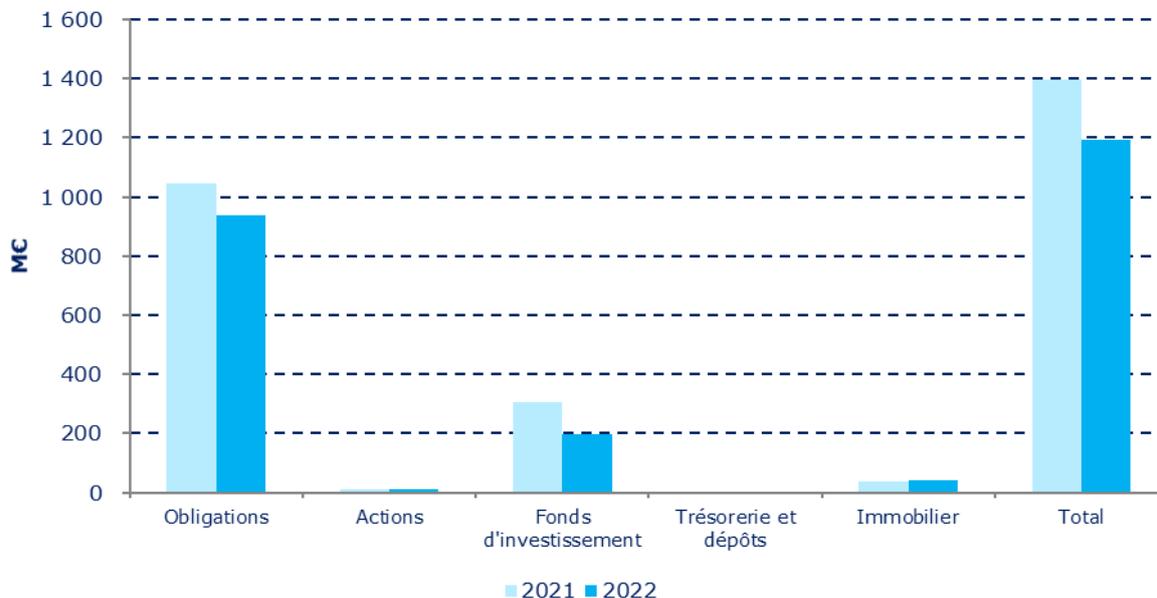
Le risque de marché est défini par la réglementation comme le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des placements (actions, obligations, immobilier, monétaire), des passifs et des instruments financiers.

EXPOSITION AU RISQUE DE MARCHÉ

Au 31 décembre 2022, le total des actifs, en valeur de marché, représente 1 192 millions d'euros contre 1 398 millions d'euros en 2021 (-15%). Cette baisse s'explique par la réalisation de plus-values et d'autre part, par la hausse des taux et la baisse des marchés actions.

La structure de risque du portefeuille d'investissement, ainsi que son évolution sur 2022, sont représentées ci-dessous

Evolution de l'allocation d'actifs



La composition du portefeuille d'investissement par classe est présentée dans le tableau en annexe S.02.01.02 « Bilan prudentiel ». Ces éléments donnent la mesure des expositions au risque de marché.

Le portefeuille d'actifs de Matmut Vie reflète une volonté de diversification des sources de revenus et des risques. La poche d'obligations représente une part importante de l'allocation du portefeuille et est en légère baisse par rapport à 2021, notamment en lien avec la hausse des taux. Elle est principalement composée d'obligations privées et souveraines détenues en direct (avec également une part de fonds de diversifications obligataires : dettes privées, haut rendement, etc...). Le rating moyen du portefeuille est de « AA » pour une maturité moyenne de 12 ans.

Parallèlement, les fonds d'investissement diminuent du fait de la baisse des marchés et des cessions intervenues.

✓ ESG

La prise en compte par Matmut VIE des critères ESG s'inscrit dans une démarche d'intégration des principes du Développement Durable dans la gestion de nos placements qui répond à un double objectif : le respect de notre obligation d'agir au mieux des intérêts de nos sociétaires et le respect des valeurs mutualistes. La réponse apportée à ce double enjeu se fait au travers de l'amélioration de la qualité du portefeuille d'actifs, au regard des trois critères cités précédemment, tout en conservant sa performance sur le long-terme.

Matmut Vie fait de l'investissement financier en faveur du développement durable, de la biodiversité, de la dépollution... et de l'exclusion charbon, une priorité. Dans notre politique d'investissement, sont donc exclus les titres appartenant à des secteurs dont nous considérons l'activité et les produits comme contraires aux valeurs de la mutuelle. Ainsi, Matmut VIE a décidé, sur l'ensemble de l'année 2022, de suivre les politiques d'exclusion mises en place par notre partenaire OFI Invest : application dans les portefeuilles des listes d'exclusion Charbon, Tabac, Hydrocarbures controversés, Armes non conventionnelles, Huile de Palme, interdiction des investissements dans les entreprises ne respectant pas le Pacte mondial des Nations Unies et dans les pays soumis à des sanctions internationales sous l'égide des Nations Unies.

Il est néanmoins possible pour Matmut VIE de faire des exceptions à ces listes pour des entreprises qui démontrent un engagement fort pour la transition énergétique. Cet engagement est notamment analysé en croisant le niveau des émissions de gaz à effet de serre avec la contribution à la transition énergétique. Ainsi, des émetteurs ayant des émissions de dioxyde de carbone élevées mais qui prennent en compte la transition énergétique et écologique dans le développement de leurs activités actuelles avec par exemple, le développement de technologies « vertes », apparaissent comme des opportunités au sein de leur secteur d'activité. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de Matmut VIE d'accroître la place donnée à la part verte dans le portefeuille, en investissant par exemple dans des émissions de greenbonds

COMPOSITION DU RISQUE DE MARCHE

Du point de vue coût en capital réglementaire, l'allocation actuelle représente un SCR de marché de 108 millions d'euros au 31 décembre 2022 et se décompose de la façon suivante :

COMPOSITION AU RISQUE DE MARCHÉ

L'allocation actuelle représente un SCR de marché de 108 millions d'euros et se décompose de la façon suivante :

SCR Marché 2022 en M€		
Risque de marché après diversification	108,4	100%
Risque Taux d'intérêt	4,7	4%
Risque Action	37,3	34%
Risque Immobilier	12,7	12%
Risque de Spread	64,9	60%
Risque de Concentration	0,0	0%
Risque de change	11,3	10%
Diversification	-22,5	-21%

SENSIBILITE AU RISQUE DE MARCHÉ

Afin de tester la sensibilité aux risques de marché, différentes études sont menées. Les impacts de sensibilité aux taux et aux actions en termes de solvabilité sont évalués dans le cadre des travaux pour Matmut Vie comme toute entité affiliée à Sgam Matmut.

Ces scénarios de stress permettent de s'assurer de la capacité de Matmut Vie à servir ses engagements malgré des scénarios adverses.

C3 – RISQUE DE CREDIT

Ce risque correspond à la mesure de l'impact sur les fonds propres de changements défavorables de la situation financière, résultant de fluctuations affectant la qualité de crédit d'émetteurs de valeurs mobilières, de contreparties ou de tout débiteur, auxquels Matmut Vie est exposé sous forme de risque de contrepartie, de risque lié à la marge ou de concentration du risque de marché.

EXPOSITION AU RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit est non significatif pour Matmut Vie, en effet le SCR contrepartie s'élève à 0,5 million d'euros.

SENSIBILITE AU RISQUE DE CREDIT

Compte tenu du poids du SCR de contrepartie dans le SCR global de Matmut Vie, ce risque de contrepartie ne fait actuellement pas l'objet de tests de résistance spécifiques.

C4 – RISQUE DE LIQUIDITE

Le besoin de liquidité est une dimension également prise en compte lors de la détermination de l'allocation d'actifs de Matmut Vie et est évidemment lié à la durée du passif. Plus précisément, il est apprécié en considérant les flux de trésorerie prospectifs et notamment ceux liés au passif (sinistralité, encaissement des primes, taxes, etc.) et en tenant particulièrement compte de l'incertitude associée : plus elle sera grande et plus le besoin de liquidité le sera.

Ainsi, l'allocation d'actifs retenue intègre cette contrainte de liquidité et son niveau d'illiquidité est suivi précisément (montant du portefeuille dont la liquidité est supérieure à une année) dans le cadre du suivi et pilotage du risque mensuel.

BENEFICES ATTENDUS SUR LES PRIMES FUTURES

Matmut Vie détermine les bénéfices attendus inclus dans les primes futures au titre des contrats de prévoyance, contrats pour lesquels il y a une obligation de verser des cotisations. Ainsi, les profits futurs sur primes futures sont évalués par différence entre les provisions techniques telles que calculées usuellement à la date d'arrêt et les provisions techniques recalculées sous l'hypothèse que les primes futures ne se réalisent pas.

Le montant est évalué à 4,4 millions d'euros.

C5 – RISQUE OPERATIONNEL

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs.

Il trouve son origine sur des problématiques liées aux :

- processus : processus inadaptés, inadéquation de ressources, non-conformité réglementaire
- hommes : erreur de saisie, omission, retards, inadéquation des compétences, malveillances, fraudes
- système d'information : indisponibilité, détérioration des données, confidentialité, intrusion...

Les risques opérationnels incluent les risques de non-conformité définis comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation suite au non-respect des dispositions réglementaires.

EXPOSITION AU RISQUE OPERATIONNEL

Mesuré par la formule standard, le risque opérationnel de Matmut Vie, représente 5,9% du SCR (ou 2,5 % du BSCR ou 2% du SCR hors diversification interne et absorption des impôts différés).

RISQUES CYBER

Un cyber risque se définit comme toute atteinte au bon fonctionnement des systèmes d'information (basé sur les principes de disponibilité, d'intégrité, de confidentialité, de sécurité, de traçabilité, de non répudiation).

Ce risque vise en particulier les cyber-attaques d'ampleur, avec des conséquences économiques significatives, la fragilisation de la protection des données personnelles, le risque de fraude aux données et enfin le risque de rançon.

Il prend la forme de dégradations / altérations du SI, telles que :

- Perte de données,
- Fuite ou perte de données/ divulgation de la donnée
- Dégradation de la donnée
- Compromission du SI (=perte de confiance)
- Défaut de conformité
- Perte de souveraineté / trop forte dépendance à une solution externalisée

RISQUES DE NON QUALITE DES DONNEES

Les données sont au cœur de l'activité d'assurance et représentent de ce fait un actif central et un point d'attention pour l'entreprise. Dès lors, le risque de non maîtrise de la qualité des données et celui lié à l'incapacité d'exploiter ces données représentent un enjeu primordial pour les besoins de maîtrise de l'activité courante et du pilotage.

Le Groupe a mis en place une politique de qualité des données qui définit la gouvernance et les processus associés au contrôle des données. En particulier, il met en œuvre un ensemble de processus transverses d'identification, de documentation, d'évaluation et de contrôle des données visant à garantir la qualité des calculs des provisions techniques.

RISQUES D'INTERRUPTION D'ACTIVITE

Les risques de sécurité considèrent également les ruptures importantes ou durables de l'activité (incendie, pandémie, panne informatique...) qui peuvent avoir un impact important sur les collaborateurs, les biens, les clients ou la réputation du Groupe.

Le dispositif de gestion des situations susceptibles de compromettre la continuité d'activité est formalisée dans la politique de continuité d'activité.

Elle vise les situations d'indisponibilité des SI, des Locaux, des Ressources Humaines et la défaillance d'un sous-traitant avec notamment l'élaboration d'un plan de continuité d'activité, d'un plan de secours informatique et d'une procédure de gestion de crise.

RISQUES LIES A LA SOUS-TRAITANCE

Le Groupe a déployé une politique de sous-traitance qui définit le processus d'identification et de contrôle des sous-traitants.

Les activités confiées à des tiers font l'objet d'un suivi particulier. Les moyens prévus pour pallier le risque de défaillance ou l'indisponibilité d'un sous-traitant sont formalisés dans les contrats. La Sgam assure un contrôle des activités sous-traitées via un dispositif qui s'appuie sur une cartographie des risques inhérents aux activités importantes et critiques déléguées. Il permet notamment de mettre régulièrement à jour la connaissance de l'organisation, des moyens techniques, humains, financiers et de contrôle des sous-traitants, d'évaluer le niveau de maîtrise des risques et d'en préconiser le renforcement le cas échéant.

RISQUES DE NON-CONFORMITE A LA REGLEMENTATION

Le risque de non-conformité se définit comme le risque auquel le Groupe est exposée en cas de manquement à des dispositions normatives pouvant entraîner une sanction judiciaire ou administrative, une perte financière significative ou porter atteinte à sa réputation.

Les nombreuses évolutions réglementaires demandent un ajustement permanent des processus afin d'être en conformité avec la réglementation. Ces évolutions et / ou ajustements peuvent demander des investissements importants.

La mise en œuvre du dispositif de vérification de la conformité porte en priorité pour le Groupe sur 5 thématiques : Gouvernance – Ethique et déontologie - Données à caractère personnelles – Sécurité financière et Protection de la clientèle (cf. infra § B.4).

REDUCTION DU RISQUE OPERATIONNEL

Pour maîtriser ses risques opérationnels, Matmut Vie s'appuie notamment sur des dispositifs du groupe tels que :

- la mise en place et l'application de politiques (présentées ci-dessus) : politique de contrôle interne, de sécurité de l'information et autres politiques spécifiques à certains risques opérationnels, notamment aux risques exposés ci-dessus
- la mise en œuvre d'outils de suivis des risques (via des cartographies de risques, la réalisation de contrôles réguliers, la collecte et le traitement des incidents, la définition et le suivi d'avancement de plans d'action),
- l'existence d'un plan de continuité d'activité, d'un plan de secours informatique et d'une procédure de gestion de crise,
- la souscription de polices d'assurance de nature à réduire l'impact financier en cas de survenance des risques (cyber notamment).

C6 – AUTRES RISQUES IMPORTANTS

L'identification de ces risques s'appuie sur la cartographie des risques majeurs.

En 2022, la cartographie des risques top-down de Matmut Vie a été actualisée. Ces travaux ont permis de retenir 22 risques majeurs (2 sont classés en risque prioritaire, 17 en risque à surveiller et 3 en risque limité). La plupart de ces risques ont été décrits précédemment dans les parties C.1. « Risque de souscription », C.2. « Risque de marché », C.3. « Risque de crédit », C.4. « Risque de liquidité » et C.5. « Risque opérationnel ». Les risques suivants n'ont pas été abordés dans ces parties :

- Risque de mauvais choix de développement
- Risque de rupture d'un partenariat existant ou d'échec d'un projet de partenariat majeur
- Risque de marché assurantiel : non réalisation des objectifs
- Risque de fragilité et volatilité des ratios de solvabilité
- Risque d'inadaptation du modèle économique au cadre réglementaire, technologique et sociétal
- Risque d'inefficacité de l'organisation et des processus
- Risque de gouvernance
- Risque d'image et de réputation

Face à ces risques stratégiques n'entrant pas directement dans le calcul de SCR, le Groupe met en place des mesures d'atténuation tenant à la réalisation de veille, de mise en œuvre de processus de pilotage économique et de gestion des risques.

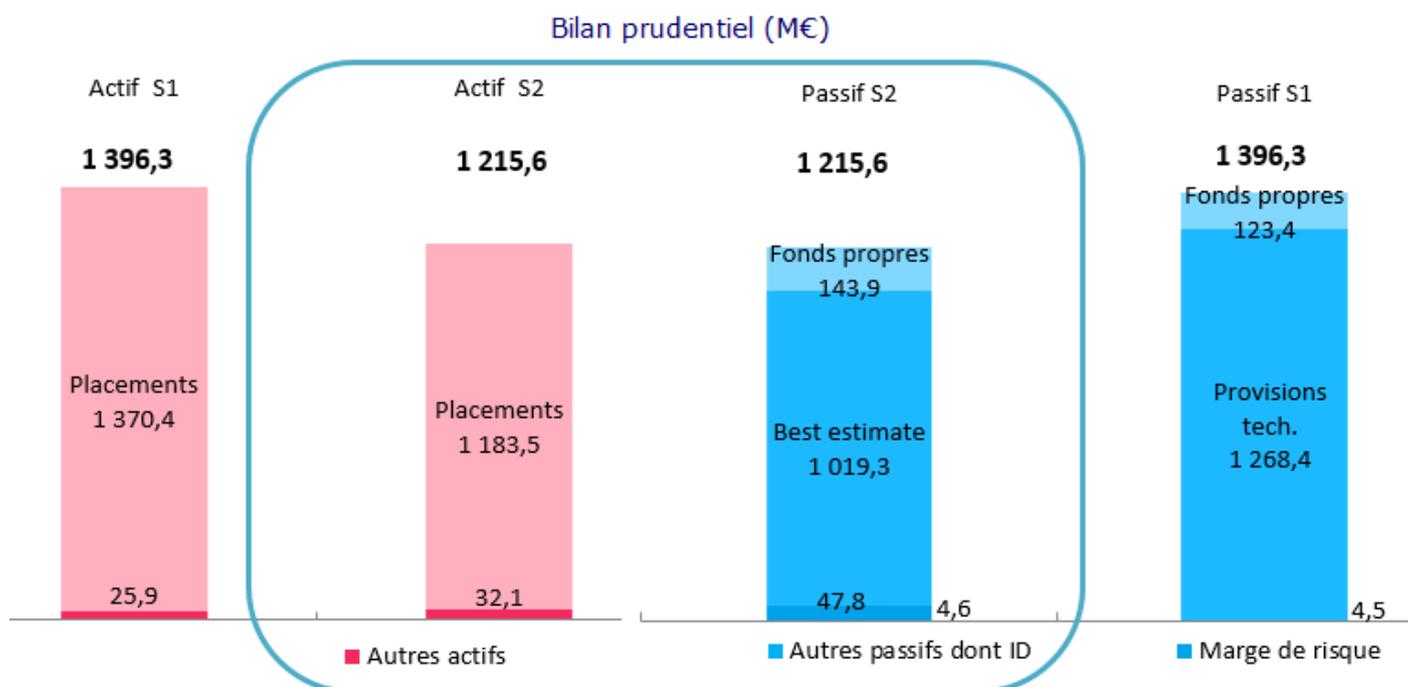
C7 – AUTRES INFORMATIONS

Il n'existe pas d'autre information importante concernant le profil de risque.

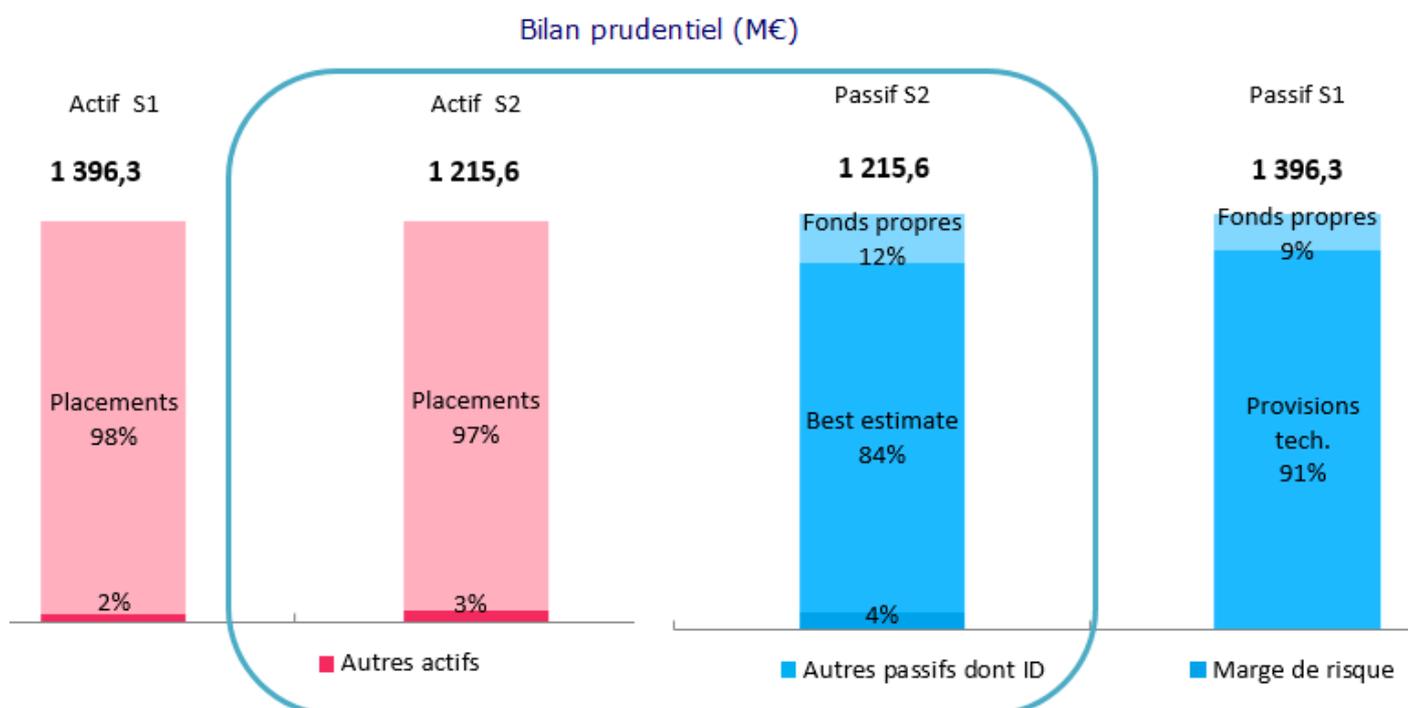
PARTIE D - VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

Le bilan 2022 se compose :

- à l'actif de 97% de placements (hors immobilier d'exploitation) et 3% d'actifs divers.
- au passif de 84% de best estimate, 12% de fonds propres, et 4% d'autres passifs.



Les placements s'entendent hors immobilier d'exploitation.



Les fonds propres économiques intègrent l'émission de TSDI pour un montant de 10 millions d'euros ainsi que des fonds excédentaires au titre de la PPB pour un montant de 50,5 millions d'euros, en application de l'avis technique de l'ACPR consécutif à l'arrêté du 24 décembre 2019 relatif aux fonds excédentaires en assurance vie.

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
Investissements représentant les provisions des contrats en euros	1 182 577	1 369 479	-186 902
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre	26 679	24 330	2 350
Participations	11 263	6 964	4 299
Actions			0
Obligations	946 358	1 145 052	-198 694
Fonds d'investissement	198 276	193 132	5 144
Dérivés	0	0	0
Autres	2	2	0
Investissements représentant les provisions des contrats en UC	2	2	0
Immobilisations corporelles pour usage propre	15 935	9 747	6 189
Provisions techniques cédées			0
Prêts	906	906	0
Impôts différés actif			0
Autres actifs	16 171	16 171	0
Ecarts d'acquisition	0	0	0
Actifs incorporels	0	0	0
Dépôts auprès des cédantes	0	0	0
Créances nées d'opérations d'assurance	4 039	4 039	0
Créances nées d'opérations de réassurance	0	0	0
Frais d'acquisition reportés	0	0	0
Autres créances	11 752	11 752	0
Trésorerie	380	380	0
Autres	0	0	0
Total actif	1 215 590	1 396 303	-180 713
Provisions techniques (meilleure estimation)	1 019 293	1 268 326	-249 033
Marge de risque	47 810	0	47 810
Impôts différés passif	0	0	0
Dettes subordonnées	10 000	10 000	0
Engagements sociaux	86	54	32
Autres provisions	0	0	0
Autres dettes	4 481	4 481	0
Dettes financières	697	697	0
Autres	3 784	3 784	0
Total passif	1 081 670	1 282 861	-201 191
Excédent de l'actif sur le passif	133 920	113 442	20 478

D1- ACTIFS

ACTIFS FINANCIERS ET IMMOBILIERS

Le périmètre couvert est celui des actifs financiers et immobiliers, y compris ceux remis en garantie ou en nantissement.

DESCRIPTION DES BASES DE DONNEES

Les données nécessaires à l'évaluation à des fins de solvabilité sont principalement extraites du logiciel comptable Chorus (Linedata) qui comptabilise les stocks et les flux des actifs financiers de Matmut VIE, gérés en direct ou en gestion déléguée sous mandat (OFI Invest pour 75% des encours du Groupe Matmut). Chorus est donc également utilisé par OFI Invest pour le traitement comptable de l'ensemble de ses mandats gérés. Cette centralisation donne lieu à des vérifications supplémentaires par OFI Invest lors de la création et au fil de la vie des titres car ces données sont utilisées ensuite par tous les autres mandats (cohérence entre portefeuilles).

Les données disponibles dans Chorus sont complétées par des données issues de logiciels d'information tels que Bloomberg ou Fininfo et/ou de notices juridiques (emprunts privés). Afin de pouvoir centraliser l'ensemble de ces données, un infocentre dédié aux actifs a été développé sous SQL. Il est alimenté mensuellement et automatiquement par des flux de données exhaustifs en provenance de Chorus, de Bloomberg, et également alimenté des données propres à l'immobilier.

METHODOLOGIES ET HYPOTHESES DE VALORISATION

Actions

Les actions cotées sont valorisées dans le logiciel comptable chaque fin de mois en valeur de marché (dernier cours coté sur leur place de référence).

Les actions non-cotées sont valorisées une fois par an à partir de leurs comptes annuels sur la base de leurs Fonds Propres nets. Elles peuvent être revalorisées lorsqu'un événement récent permet de préciser une valeur plus économique : valorisation attestée par le commissaire aux comptes de la société ou cession réelle d'une partie du capital ayant eu lieu et permettant d'exprimer un prix de marché ou valorisation sur la base des fonds propres prudentiels (s'agissant de compagnies soumises à la réglementation Solvabilité 2). Une valorisation en normes prudentielles est effectuée lorsque cela est possible (selon matérialité).

Les OPCVM sont valorisés selon leur valeur liquidative officielle.

Obligations

Les obligations cotées sont valorisées dans le logiciel comptable chaque fin de mois en valeur de marché.

Les obligations non cotées ainsi que les prêts représentent des créances sur des sociétés liées au Groupe ou à l'économie sociale.

Les emprunts structurés, peu liquides, sont valorisés en marked-to-model chaque fin de mois par les contreparties. Une contre-valorisation de ces titres par une société indépendante est également effectuée mensuellement ; les écarts significatifs sont analysés.

Immeubles

Les immeubles sont valorisés sur la base de rapports d'expertise détaillés et réalisés par roulement tous les cinq ans par des experts immobiliers ayant la connaissance du marché local et, entre deux, par des certifications de ces mêmes experts qui font évoluer ou non la valorisation de ces immeubles en fonction notamment des travaux effectués et du comportement du marché local.

Les immeubles en cours sont valorisés au prix décaissé au jour de l'inventaire.

En ce qui concerne les SCI, un calcul de valorisation est effectué sur la base de la valeur d'expertise des immeubles détenus + (capitaux propres – valeur nette comptable des immeubles).

ANALYSE D'ECART ENTRE LES EVALUATIONS NORMES FRANÇAISES ET NORMES PRUDENTIELLES

En normes comptables françaises, les actifs sont, à l'acquisition, enregistrés à leurs coûts historiques. Par la suite, la valeur nette comptable reflète le coût historique corrigé, le cas échéant, des amortissements et des éventuelles provisions pour dépréciation durable. La valeur prudentielle est obtenue sur la base des méthodologies décrites précédemment.

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
Investissements représentant les provisions des contrats en euros	1 182 577	1 369 479	-186 902
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre	26 679	24 330	2 350
Participations	11 263	6 964	4 299
Actions			0
Obligations	946 358	1 145 052	-198 694
Fonds d'investissement	198 276	193 132	5 144
Dérivés	0	0	0
Autres	2	2	0

AUTRES ACTIFS

METHODOLOGIES ET HYPOTHESES DE VALORISATION

Les méthodologies et hypothèses de valorisation des Autres actifs appliquées à Matmut Vie sont celles appliquées au niveau de Sgam Matmut.

IMPOTS DIFFERES ACTIFS

Les impôts différés nets présentent une créance vis-à-vis de l'Etat. Matmut Vie, par prudence, n'a pas constaté cette créance à l'actif de son bilan (cf. partie E1).

L'impôt différé net est donc nul au bilan de Matmut Vie au 31 décembre 2022.

D2 – PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions techniques représentent des réserves constituées par Matmut Vie pour faire face à ses engagements d'assurance, pris envers ses assurés en vertu des garanties souscrites.

Les provisions techniques de Matmut Vie sont inscrites au bilan en normes prudentielles à leur valeur économique qui correspond à une valeur de transfert.

Leur montant est égal à la somme de la meilleure estimation des engagements et d'une marge de risque.

Elles doivent répondre au principe imposé par le législateur qui est celui des engagements réglementés et doivent à tout instant être représentées par des actifs équivalents.

Le tableau S.02.01.02 figurant en annexe du présent rapport présente la valeur des provisions techniques.

PROVISIONS TECHNIQUES PAR LIGNE D'ACTIVITE

Le tableau ci-dessous présente les provisions techniques, en normes françaises et prudentielles, par activité :

Montants en K€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Normes prudentielles	Normes comptables	Normes prudentielles	Normes comptables
Assurance santé	Provisions techniques	-172	574	0	0
	Meilleure estimation	-250			
	Marge de risque	78			
Assurance avec participation aux bénéfices	Provisions techniques	1 049 989	1 249 230	0	0
	Meilleure estimation	1 006 927			
	Marge de risque	43 062			
Autre assurance vie	Provisions techniques	459	1 866	0	0
	Meilleure estimation	-3 896			
	Marge de risque	4 355			
Réassurance vie	Provisions techniques	16 827	16 656	0	0
	Meilleure estimation	16 511			
	Marge de risque	316			
TOTAL	Provisions techniques	1 067 103	1 268 326	0	0
	Meilleure estimation	1 019 293			
	Marge de risque	47 810			

L'activité de Matmut Vie porte principalement sur les risques Épargne et Obsèques, qui représentent près de 98 % des provisions techniques.

BASES, METHODES ET PRINCIPALES HYPOTHESES

Les provisions Best Estimate sont obtenues par une méthode stochastique (sauf pour le produit de nature Temporaire Décès : CPM et le produit en couverture de prêt). Les flux de prestations, de frais et de primes sont modélisés pour chaque scénario économique. La moyenne sur l'ensemble des scénarios économiques de la somme actualisée des flux de prestations, de frais et des provisions restantes en fin de projection (provision mathématique et Provision Pour Excédents) diminués des flux de primes permet d'obtenir la provision Best Estimate.

Les provisions techniques en norme Solvabilité 2 tiennent compte des dernières instructions émises par l'autorité de contrôle suite à la parution de l'arrêté ministériel relatif aux fonds propres excédentaires paru au journal officiel de 28 décembre 2019. Pour cet exercice, Matmut Vie a appliqué la méthode 1 de l'avis technique émis par l'ACPR sur ces fonds propres excédentaires qui amène à retenir un montant de 50,5 millions d'euros.

Le calcul de la marge de risque s'appuie sur la méthode du « Cost-Of-Capital ». Par application de la simplification prévue par la réglementation, elle retient l'hypothèse que les SCR futurs sont proportionnels aux BE futurs.

NIVEAU D'INCERTITUDE LIE A LA VALEUR DES PROVISIONS TECHNIQUES

Le niveau d'incertitude dans la valorisation des provisions techniques résulte des incertitudes sur :

- l'évolution des hypothèses économiques, notamment les taux et les niveaux de spread.
- l'évolution des prestations, dont les sinistres décès
- les évolutions potentielles de la réglementation

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Matmut Vie utilise la correction pour volatilité de la courbe des taux d'intérêt sans risque pour calculer la meilleure estimation de ses engagements telle que prévue à l'article L.351-2 du Code des assurances. L'impact de cette correction est décomposé comme suit :

Montants en K€	Valeur réglementaire	Valeur sans mesure transitoire sur les provisions techniques	Valeur sans mesure transitoire sur les provisions techniques sans correction pour volatilité	Valeur avec la mesure transitoire sur les provisions techniques lissées au 1er janvier 2019, avec correction pour volatilité
Provisions techniques	1 067 103	1 067 103	1 068 158	1 067 103
Fonds propres de base	143 920	143 920	142 865	143 920
SCR	82 061	82 061	81 480	82 061
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	143 920	143 920	142 865	143 920
SCR minimum = MCR	25 835	25 835	27 178	25 835
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	143 920	143 920	142 865	143 920

Par ailleurs, elle n'applique pas l'ajustement égalisateur. Elle n'a pas non plus recours aux mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions). De même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

D3 – AUTRES PASSIFS

METHODOLOGIES ET HYPOTHESES DE VALORISATION

Les méthodologies et hypothèses de valorisation appliquées à Matmut Vie sont celles appliquées au niveau de Sgam Matmut. De même que le taux d'imposition retenu pour le calcul de l'impôt différé, fixé à 25,83% pour 2022 (taux de droit commun applicable en 2022 auquel s'ajoute la contribution additionnelle), sauf régimes particuliers (ex : régime des plus ou moins-values long terme).

IMPOTS DIFFERES PASSIFS

Le résultat obtenu suite à la détermination de l'impôt différé net étant positif (créance), aucune prise en compte n'a été retenue (cf. partie E1).

ANALYSE D'ECART ENTRE LES EVALUATIONS EN NORMES FRANÇAISES ET NORMES PRUDENTIELLES

L'écart constaté sur la valorisation des provisions de retraite s'explique par le fait que les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés dans les comptes statutaires mais mentionnés en annexe.

D4 – METHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES

Aucune méthode de valorisation alternative n'est utilisée.

D5 – AUTRES INFORMATIONS

Il n'existe pas d'autre information importante concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité.

PARTIE E - GESTION DU CAPITAL

E1- FONDS PROPRES

Les principes, objectifs et procédures de gestion des fonds propres sont définis par la politique de gestion du capital du Groupe, faisant l'objet d'un réexamen au moins une fois par an et approuvée par le conseil d'administration.

Matmut Vie gère ses fonds propres de manière à pouvoir disposer à tout moment de fonds propres suffisants (quantitativement et qualitativement) afin de respecter un seuil, traduit par un niveau de capital économique interne : le capital limite.

Les fonds propres économiques de Matmut Vie :

Montants en KC	2022	2021	Variation 2022 2021	
Fonds propres	123 442	117 541	5 901	5,0%
Capital en actions ordinaires	26 100	26 100	0	0,0%
Capital en primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	13 169	13 169	0	0,0%
Fonds initial	0	0	0	0,0%
Réserves et résultat	74 173	68 272	5 901	8,6%
Dettes subordonnées	10 000	10 000	0	0,0%
Intérêts minoritaires	0	0	0	0,0%
Autres	0	0	0	0,0%
Ecart d'évaluation entre comptes normes françaises et Solvabilité 2	20 478	55 595	-35 116	-63,2%
Evaluation en valeur de marché des placements	-180 713	72 164	-252 877	-350,4%
Annulation des FAR	0	0	0	0,0%
Revalorisation des PT y compris MR	150 704	-85 956	236 659	-275,3%
Transfert de la PPB (*)	50 519	69 439	-18 920	-27,2%
Sous-total Revalorisation PT nettes de PPB	201 223	-16 517	217 740	-1318,3%
Revalorisation des Créances de réassurance	0	0	0	0,0%
Réévaluation autres actifs	0	0	0	0,0%
Réévaluation autres passifs	-32	-53	21	-39,4%
Impôts différés	0	0	0	0,0%
Ecart d'évaluation des dettes subordonnées	0	0	0	0,0%
Autres	0	0	0	0,0%
Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2	0	0	0	0,0%
Fonds propres Solvabilité 2	143 920	173 135	-29 215	-16,9%

(*) En application de l'avis technique de l'ACPR présentant les modalités des calculs prudentiels concernés par l'arrêté ministériel relatif aux fonds excédentaires en assurance vie (Journal Officiel du 28 décembre 2019), Matmut Vie a inscrit un montant de 50 519 K€ de provision pour participation aux bénéfices en fonds excédentaires admissibles au titre de la couverture du capital de solvabilité requis et du minimum de capital requis.

Matmut Vie a appliqué la méthode 1 de l'avis technique de l'ACPR.

Les TSDI émis au cours de l'exercice 2019 présentent les caractéristiques suivantes :

Tableau sur l'émission de dettes subordonnées				
Date d'émission	Emissions - Nominal (en K€)	Porteurs	Date de maturité	Mesure transitoire
13/12/2019	TSDI - 10.000K€	Solimut	Durée indéterminée	Fonds propres S2 Niveau 1 restreint non

La structure des fonds propres par niveau est présentée ci-après :

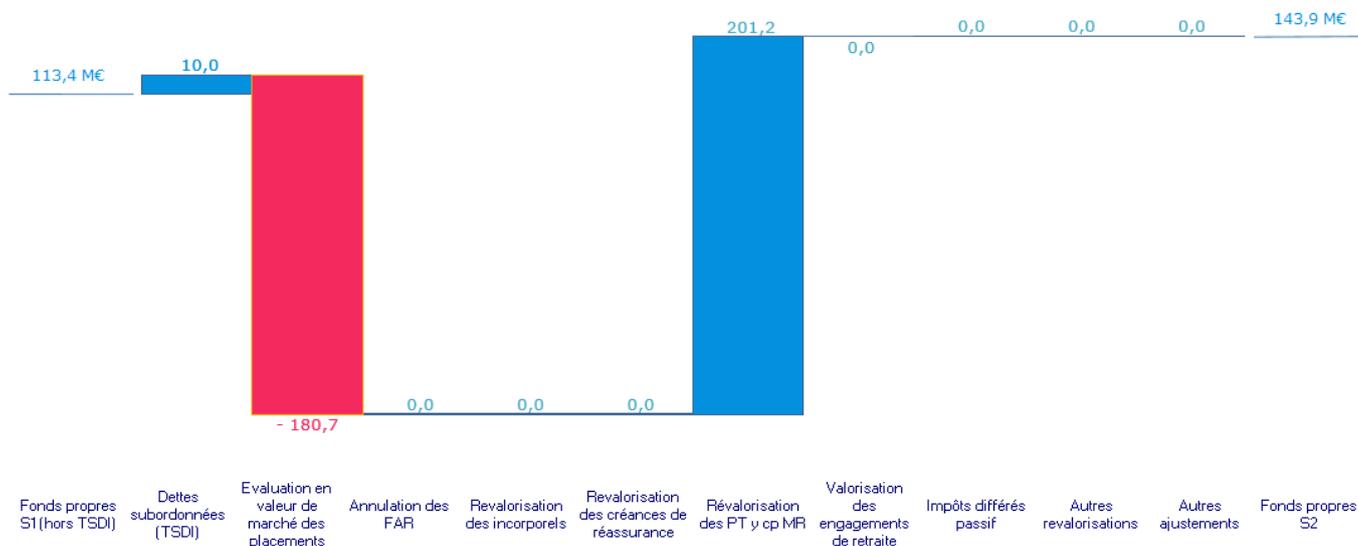
A noter qu'aucune mesure transitoire visée à l'article 308 ter, paragraphes 9 et 10 de la directive 2009/138/CE (concernant les éléments de fonds propres émis avant le 1^{er} janvier 2016) n'est utilisée.

Montants en KC	2022	2021	Variation 2022 2021	
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	1 067 103	1 243 505	-176 402	-14,2%
Fonds propres de base	143 920	173 135	-29 215	-16,9%
niveau 1 non restreint	133 920	163 135	-29 215	-17,9%
niveau 1 restreint	10 000	10 000	0	0,0%
niveau 2	0	0	0	0,0%
niveau 3	0	0	0	0,0%
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	143 920	173 135	-29 215	-16,9%
niveau 1 non restreint	133 920	163 135	-29 215	-17,9%
niveau 1 restreint	10 000	10 000	0	0,0%
niveau 2	0	0	0	0,0%
niveau 3	0	0	0	0,0%
MCR	25 835	32 481	-6 646	-20,5%
Ratio de couverture du MCR	557,1%	533,0%		4,5%
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	143 920	173 135	-29 215	-16,9%
niveau 1 non restreint	133 920	163 135	-29 215	-17,9%
niveau 1 restreint	10 000	10 000	0	0,0%
niveau 2	0	0	0	0,0%
niveau 3	0	0	0	0,0%
SCR	82 061	72 180	9 881	13,7%
Ratio de couverture du SCR	175,38%	239,86%		-26,9%

Le ratio de solvabilité s'établit à 175,4 % contre 239,9 % en 2021.

Cette évolution de - 27% résulte de l'effet combiné de la baisse des fonds propres (-17 %) et de la hausse du SCR de l'ordre de 14 %.

Le passage du bilan en normes françaises au bilan en normes prudentielles s'analyse comme suit :



IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés correspondent aux montants recouvrables (actifs) et payables (passifs) au cours des périodes futures, au titre des différences temporelles déductibles ou imposables ainsi que du report en avant des pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés.

En normes françaises, les impôts différés sont calculés sur les différences liées aux décalages temporels entre la base fiscale et la base comptable.

En normes Solvabilité II, les décalages temporels entre la base fiscale et la base prudentielle constituent l'assiette des calculs d'impôts différés dont les principales sources sont la revalorisation des provisions techniques et des investissements (hors actifs en représentation de contrats en unités de compte) lors du passage du bilan statutaire au bilan prudentiel.

Dans chacun des cas, les calculs sont réalisés selon les règles et les taux d'imposition en vigueur au moment de l'arrêté des comptes et applicables à la date de réalisation des différences futures.

- Impôts différés résultant de la différence de valorisation S1/S2 :
 - Pour chaque rubrique du bilan, la base fiscale en normes françaises est comparée à la valeur en normes Solvabilité 2 et un impôt différé est constaté sur cette différence.
 - Le taux d'imposition retenu pour 2022 est de 25.83% (taux de droit commun auquel s'ajoute une contribution additionnelle), sauf régimes particuliers (ex : régime des plus ou moins-values long terme).
 - Les impôts différés calculés sur les écarts de valorisation entre les normes françaises et les normes Solvabilité 2 sont nettés au bilan.
- Impôts différés liés aux déficits reportables, crédits d'impôts reportables, reports et sursis d'imposition, le cas échéant :
 - Les éventuels crédits sont activés à due concurrence de l'impôt différé passif figurant au bilan (par simplification, l'ensemble est netté au bilan).
 - Le taux d'imposition retenu est le taux applicable à l'exercice de dénouement estimé de la situation d'imposition différée.

Le résultat obtenu suite à la détermination de l'impôt différé net étant positif (créance), aucune prise en compte n'a été retenue. En normes comptables, aucun impôt différé n'est constaté.

E2 – CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

INFORMATIONS QUANTITATIVES SUR LE CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

Montants en K€	SCR 2022	SCR 2021	2022 / 2021	
Risque de marché	108 429	149 619	-41 190	-27,5%
Risque de défaut des contreparties	537	393	144	36,7%
Risque de souscription Vie	130 522	19 505	111 017	569,2%
Risque de souscription Santé	339	407	-68	-16,7%
Risque de souscription Non-Vie	0	0	0	0,0%
Diversification	-50 158	-14 060	-36 098	256,7%
Risque sur les immobilisations incorporelles	0	0	0	0,0%
SCR de base	189 669	155 864	33 804	21,7%
Risque opérationnel	4 814	6 087	-1 273	-20,9%
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques	-112 421	-89 771	-22 651	25,2%
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés	0	0	0	0,0%
SCR	82 061	72 180	9 881	13,7%
MCR	25 835	32 481	-6 646	-20,5%

Le risque de marché et le risque de souscription vie représentent respectivement 45,2 % et 54,4% du SCR de base brut avant diversification.

La composition du SCR de Matmut Vie présente un profil de risque en lien avec les activités d'Épargne.

La progression du SCR de 9,9 millions d'euros observée en 2022 est majoritairement impactée par celle du risque de souscription Vie (+111 millions d'euros), consécutive à la forte hausse du SCR de rachat en lien avec l'augmentation significative de la courbe EIOPA entre 2021 et 2022. Cette progression est en partie compensée par la baisse du SCR de Marché de 28% suite à la baisse du SCR actions (en lien avec l'évolution du marché et l'effet du dampener), la baisse du SCR de Spread (du fait du niveau des taux et des conditions économiques) et la baisse du SCR de taux (en lien avec les conditions économiques).

E3 – UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

Ce paragraphe est sans objet pour Matmut Vie qui n'utilise pas de modèle interne.

E4 – DIFFERENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE

Ce paragraphe est sans objet : Matmut Vie n'utilise pas de modèle interne.

E5 – NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

Les résultats des projections réalisées dans le cadre de l'ORSA permettent d'établir que les fonds propres économiques de Matmut Vie, sur l'horizon du plan d'affaires, y compris dans un contexte de chocs, couvrent ses exigences réglementaires de capitaux en termes de couverture des MCR et SCR.

E6 – AUTRES INFORMATIONS

Aucune information importante ou qualifiée comme telle n'est à mentionner en complément.

**Rapport sur la solvabilité
et
la situation financière**

Matmut Vie

ANNEXE

ETATS DE REPORTING QUANTITATIFS PUBLICS

**Données au 31 décembre 2022
en milliers d'euros**

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	15 935
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	1 182 577
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	26 679
Détenctions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	11 263
Actions	R0100	
Actions - cotées	R0110	
Actions - non cotées	R0120	
Obligations	R0130	946 358
Obligations d'État	R0140	340 040
Obligations d'entreprise	R0150	349 990
Titres structurés	R0160	256 328
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	198 276
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	2
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	2
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	906
Avances sur police	R0240	906
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	4 039
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	0
Autres créances (hors assurance)	R0380	11 752
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	380
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	1 215 590

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	1 067 103
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	-172
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	-250
Marge de risque	R0640	78
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	1 067 275
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	1 019 543
Marge de risque	R0680	47 733
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	86
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	0
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	22
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	675
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	2 763
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	1 021
Passifs subordonnés	R0850	10 000
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	10 000
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	1 081 670
Excédent d'actif sur passif	R1000	133 920

S.05.01.02 - 01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)											Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises																		
Brut - assurance directe	R0110																	
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																	
Part des réassureurs	R0140																	
Net	R0200																	
Primes acquises																		
Brut - assurance directe	R0210																	
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																	
Part des réassureurs	R0240																	
Net	R0300																	
Charge des sinistres																		
Brut - assurance directe	R0310																	
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																	
Part des réassureurs	R0340																	
Net	R0400																	
Variation des autres provisions techniques																		
Brut - assurance directe	R0410																	
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																	
Part des réassureurs	R0440																	
Net	R0500																	
Dépenses engagées	R0550																	
Autres dépenses	R1200																	
Total des dépenses	R1300																	

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie					Engagements de réassurance vie		Total	
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie		Réassurance vie
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410		85 157		7 482				1 715	94 354
Part des réassureurs	R1420		121		69					190
Net	R1500		85 036		7 412				1 715	94 164
Primes acquises										
Brut	R1510		85 157		7 482				1 715	94 354
Part des réassureurs	R1520		121		69					190
Net	R1600		85 036		7 412				1 715	94 164
Charge des sinistres										
Brut	R1610	-62	68 699		1 685				2 329	72 650
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700	-62	68 699		1 685				2 329	72 650
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710		12 937	0	-61				-274	12 602
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800		12 937	0	-61				-274	12 602
Dépenses engagées	R1900	0	6 599	0	3 314	0	0	0	72	9 985
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									9 985

S.05.02.01 - 01
Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en non-vie	Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0070
R0010				
		C0080	C0090	C0140
Primes émises				
Brut - assurance directe	R0110			
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120			
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130			
Part des réassureurs	R0140			
Net	R0200			
Primes acquises				
Brut - assurance directe	R0210			
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220			
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230			
Part des réassureurs	R0240			
Net	R0300			
Charge des sinistres				
Brut - assurance directe	R0310			
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320			
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330			
Part des réassureurs	R0340			
Net	R0400			
Variation des autres provisions techniques				
Brut - assurance directe	R0410			
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420			
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430			
Part des réassureurs	R0440			
Net	R0500			
Dépenses engagées	R0550			
Autres dépenses	R1200			
Total des dépenses	R1300			

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en vie	Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0210
	R1400			
		C0220	C0230	C0280
Primes émises				
Brut	R1410			
Part des réassureurs	R1420			
Net	R1500			
Primes acquises				
Brut	R1510			
Part des réassureurs	R1520			
Net	R1600			
Charge des sinistres				
Brut	R1610			
Part des réassureurs	R1620			
Net	R1700			
Variation des autres provisions techniques				
Brut	R1710			
Part des réassureurs	R1720			
Net	R1800			
Dépenses engagées	R1900			
Autres dépenses	R2500			
Total des dépenses	R2600			

		Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)				
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties							
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010																
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020																
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																	
Meilleure estimation																	
Meilleure estimation brute	R0030	1 006 927						-3 896		16 511	1 019 543		-250				-250
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080																
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	1 006 927						-3 896		16 511	1 019 543		-250				-250
Marge de risque	R0100	43 062				4 355				316	47 733	78					78
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110																
Meilleure estimation	R0120																
Marge de risque	R0130																
Provisions techniques - Total	R0200	1 049 989				459				16 827	1 067 275	-172					-172

S.22.01.21

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	1 067 103			1 055	
Fonds propres de base	R0020	143 920			-1 055	
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	143 920			-1 055	
Capital de solvabilité requis	R0090	82 061			-581	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	143 920			-1 055	
Minimum de capital requis	R0110	25 835			1 343	

	Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	26 100	26 100	0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	13 169	13 169	0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040			0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	50 519	50 519		
Actions de préférence	R0090		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	44 132	44 132		
Passifs subordonnés	R0140	10 000	10 000		0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160				0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180		0	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220				
Déductions					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230				
Total fonds propres de base après déductions	R0290	143 920	133 920	10 000	0
Fonds propres auxiliaires					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310				
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390				
Total fonds propres auxiliaires	R0400				
Fonds propres éligibles et disponibles					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	143 920	133 920	10 000	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	143 920	133 920	10 000	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	143 920	133 920	10 000	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	143 920	133 920	10 000	
Capital de solvabilité requis	R0580	82 061			
Minimum de capital requis	R0600	25 835			
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	1,75			
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	5,57			

S.23.01.01 - 02

Fonds propres

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	133 920
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	89 788
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	44 132
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	4 376
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	4 376

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	108 429	9 - Simplifications not used	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	537		
Risque de souscription en vie	R0030	130 522	9 - Simplifications not used	9 - aucun
Risque de souscription en santé	R0040	339	9 - Simplifications not used	9 - aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	0	9 - Simplifications not used	9 - aucun
Diversification	R0060	-50 158		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	189 669		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	4 814
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-112 421
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	0
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	82 061
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	82 061
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

Approche concernant le taux d'imposition		oui / non
		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	1 - Yes

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	0
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	0
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	-21 196

S.28.01.01 - 01
Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010	
Résultat MCRNL	R0010		
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040	
Résultat MCRL	R0200	25 835	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	902 807	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	171 151	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	0	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		1 901 213

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	25 835
Capital de solvabilité requis	R0310	82 061
Plafond du MCR	R0320	36 928
Plancher du MCR	R0330	20 515
MCR combiné	R0340	25 835
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000
Minimum de capital requis	R0400	25 835

